

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

## BULLETIN

## BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centims par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES. 1603 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

# CATECHISME DU CATECHISTE

OU

## EXPLICATION RAISONNÉE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

PAR

M. l'abbé E. BARTHE et par M. l'abbé FABRE

OUVRAGE APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE RODEZ ET MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

Troisième édition revue avec soin et contenant l'indication des passages de la Sainte-Écriture

2 volumes in-12, cartonnés..... Prix franco : \$2.50

### V. DU CINQUIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

74e D. Que nous ordonne le cinquième Commandement de l'Église ?

R. De jeûner les quarante jours du carême : les jours des Quatre-Temps, ou saisons de l'année ; et les veilles de quelques grandes fêtes, à moins qu'on ait quelque raison légitime pour en être dispensé.

1o Du Jeûne en général.

75e D. La pratique du jeûne est-elle ancienne et utile ?

R. 1o Dans l'Ancien Testament nous la trouvons observée chez les Juifs comme un moyen d'obtenir le pardon de leurs fautes et des grâces particulières : les Prophètes ont pu condamner l'abus qu'ils en faisaient, mais n'en ont pas moins approuvé cette pratique puisqu'ils les ont plusieurs fois exhortés à jeûner.

2o Dans le Nouveau Testament les jeûnes de saint Jean-Baptiste et d'Anne la prophétesse sont cités avec éloges ; et J.-C. lui-même en a donné l'exemple, et l'a recommandé comme nécessaire contre l'influence de certains démons ; et sans y obliger ses disciples, il a prédit que, lorsqu'il ne serait plus visiblement avec eux, ils jeûneraient. Aussi, voyons-nous les Apôtres se préparer par le jeûne et par la prière aux actions importantes de leur ministère ; et saint Paul exhorte les Corinthiens à s'y exercer et le pratiquer lui-même.

76e D. La raison seule ne nous montre-t-elle pas l'utilité du jeûne ?

R. Oui, la raison seule nous dit : 1o que lorsqu'on a péché il est utile de s'en repentir, de s'en affliger devant Dieu, d'offrir à sa justice une expiation, soit pour réparer les fautes commises, soit pour se prémunir contre les rechutes ; — 2o que le jeûne est un signe, un moyen de pénitence, un préservatif contre le mal : un signe, puisqu'une personne qui est dans l'affliction ne pense pas à manger ; un moyen, puisque la privation qu'on nous impose est expiatoire ; un préservatif, puisque cette même privation contribue, comme le prouve l'expérience, à affaiblir et à dompter les passions, et que la souffrance sert à exercer la vertu ou la force de l'âme ; aussi, les plus grands philosophes ont-ils reconnu que l'homme domine ses penchants par les privations qu'il a le courage de s'imposer.

77e D. Que nous dit encore la raison au sujet du jeûne ?

R. Que cette pratique ne peut qu'être agréable à Dieu, nous attirer ses grâces : 1o parce qu'il se plaît, non pas à nous voir souffrir, mais à nous voir pratiquer ce qui est si utile à notre âme comme un médecin prend plaisir, non pas à la privation que la diète impose au malade, mais au bien qui doit en résulter pour lui ; — 2o parce qu'il

aime à nous voir, nous qui sommes tous plus ou moins pécheurs, nous affliger, nous humilier devant sa Majesté adorable ; reconnaître que nous avons mérité par nos outrages volontaires les châtimens de sa justice ; et lui offrir un hommage expiatoire de tout notre être, de l'âme par le repentir, et du corps par la mortification du jeûne

78e D. Mais la pratique du jeûne n'est-elle pas contraire à la santé ?

R. 1o Quand même il serait vrai que le jeûne fût contraire à la santé du corps, il n'en serait pas moins certain qu'il est éminemment utile aux intérêts éternels de l'âme. Or, les intérêts de l'âme l'emportent visiblement sur les intérêts temporels du corps ; et, d'ailleurs, les intérêts éternels du corps dépendent essentiellement de ceux de l'âme.

2o Mais il est complètement faux que le jeûne soit nuisible, en général, à la santé corporelle : tendis qu'il est malheureusement vrai que l'intempérance use les forces, abrège la vie, et fait contracter des infirmités précoces et souvent incurables.

79e D. Comment en est-il ainsi ?

R. Pour s'en convaincre il suffit de voir s'il y a moins de vieillards à la Trappe que parmi les voluptueux et les gourmands du siècle ; et si les médecins sont plus souvent appelés pour guérir des maladies contractées par le jeûne que pour traiter des maladies nées de l'intempérance.

80e D. Peut-on dire que la pratique du jeûne est même utile à la santé ?

R. Oui, certainement : car la science médicale constate que l'homme mange beaucoup plus qu'il ne devrait habituellement manger ; que le jeûne donne aux organes digestifs plus d'énergie ; à toutes les fonctions plus d'aisance et d'activité, et laisse un cours plus libre au sang ; enfin, qu'il prolonge même les jours de l'homme en réglant et en modérant le mouvement vital par la privation des aliments.

2o Du Jeûne commandé par l'Église.

81e D. En quoi consiste le jeûne commandé par l'Église ?

R. Il consiste à s'abstenir de certains aliments, et à ne faire dans les vingt-quatre heures qu'un repas vers midi, et une légère collation le soir.

82e D. De quels aliments est-on obligé de s'abstenir les jours de jeûne ?

R. 1o De la chair des animaux qui naissent et vivent hors de l'eau ; — 2o du sang, de la moelle de ces animaux, et de la graisse qui en provient.

83e D. Que suit-il de là ?

R. Qu'il est permis de manger les jours de jeûne

les animaux aquatiques, et même dans les diocèses où l'usage en est toléré, les animaux en partie aquatiques, qui vivent dans l'eau et hors de l'eau.

84e D. Qu'y a-t-il à remarquer à ce sujet ?

R. Trois choses importantes.

85e D. Quelle est la première.

R. C'est que le Souverain Pontife, en vertu de son pouvoir suprême, peut accorder, et accorde en effet, dans divers diocèses, la permission d'user les jours de jeûne, d'aliments interdits par la loi générale de l'Église ; mais que ces permissions sont locales et non personnelles.

86e D. Que suit de là ?

R. Que chacun peut profiter des permissions accordées au diocèse dans lequel il se trouve même accidentellement ; mais que si l'on se trouve de passage dans un diocèse auquel le Pape n'a pas accordé les mêmes permissions qu'à celui auquel on appartient, on ne peut pas en user dans cet autre diocèse, puisque ces permissions sont locales et non pas personnelles.

87e D. Quelle est la deuxième ?

R. C'est que les permissions accordées pour le Carême et les autres jours de jeûnes sont ordinairement accompagnées de la condition d'une aumône imposée aux personnes qui sont en état de la faire, ou de prières imposées à celles qui sont dans l'indigence ; et qu'on est obligé de remplir exactement cette condition.

88e D. Quelle est la troisième chose à remarquer ?

R. C'est que lorsqu'on est autorisé, pour quelque raison que ce soit, à user les jours de jeûne d'aliments défendus par la loi générale de l'Église, il n'est jamais permis de manger dans un même repas de la viande et du poisson, à cause de la défense qui en a été faite par le Pape Benoît XIV, et qui est obligatoire sous peine de péché grave. Mais ce mélange n'est pas défendu les jours de simple abstinence, en sorte que, par exemple, une personne qui pour cause de santé est autorisée à faire gras un vendredi, peut manger au même repas de la viande et du poisson.

89e D. Les boissons rompent-elles le jeûne ?

R. La boisson de l'eau ne le rompt pas certainement, de l'aveu de tous les théologiens. Quant aux autres boissons, l'Église, d'après saint Thomas et le Pape Benoît XIV, n'a pas entendu défendre, hors du temps de la réfection, celles qui servent de remède, de digestif ou de rafraîchissement ; mais on doit en user modérément, de crainte d'aller, sinon contre la lettre, du moins contre l'esprit de la loi, qui est un esprit de pénitence et de mortification.

90e D. Le jeûne, dans la primitive Église, n'était-il pas plus rigoureux qu'aujourd'hui ?

R. Il était beaucoup plus rigoureux ; on ne mangeait qu'une fois par jour, vers le coucher du soleil ; et cet usage fut observé jusqu'au onzième siècle. A cette époque, le repas fut autorisé à trois heures, et dans la suite vers midi ; l'Église, toujours sage dans sa condescendance pour la faiblesse de ses enfants, toléra même pour le soir une légère collation.

91e D. A quel âge est-on obligé au jeûne ?

R. Tous les fidèles qui ont atteint l'âge de vingt et un ans accomplis sont obligés au jeûne, à moins qu'ils n'en soient exempts pour quelque cause légitime.

92e D. Qu'y a-t-il à remarquer à ce sujet ?

R. Que les fidèles qui ont accompli la septième année, mais n'ont pas encore la vingt et unième, sont obligés à l'abstinence les jours de jeûne, à moins qu'une raison suffisante ne les en exempte.

En effet, l'Église commande deux choses les jours de jeûne : de s'abstenir de certains aliments, et de ne faire qu'un seul repas : la première concerne tous les fidèles qui ont atteint la septième année, la seconde ne concerne que ceux qui ont atteint la vingt et unième. Ainsi a toujours été entendue, expliquée et pratiquée cette loi de l'Église ; et la raison en est que pour se contenter d'un seul repas il faut plus de force que pour s'abstenir des aliments interdits les jours de jeûne.

93e D. L'obligation des jeûnes commandés par l'Église est-elle grave ?

R. Très certainement : car elle a toujours été ainsi entendue dans l'Église ; et le Pape Alexandre VII a condamné une proposition qui niant cette gravité. Mais la rupture de la loi du jeûne peut n'être qu'un péché veniel à cause de la légèreté de la matière, ou d'autres circonstances qui l'excusent de péché grave, ainsi par exemple, une personne obligée au jeûne et qui sans raison légitime mangerait un morceau de pain, ne pecherait que venielement.

Un repas unique des jours de jeûne.

94e D. Quelle quantité de nourriture peut-on prendre à l'unique repas des jours de jeûne ?

R. On peut à ce repas manger selon son appétit, et même manger plus que d'ordinaire, afin de supporter plus facilement la fatigue du jeûne, pourvu qu'on ne tombe pas dans un excès quelconque, qui n'est jamais permis ; la raison en est, d'après saint Thomas, que l'Église, en prescrivant un seul repas, ne fixe pas la quantité de la nourriture.

95e D. Peut-on interrompre ce repas ?

R. On le peut, pourvu qu'il y ait union morale entre les diverses fractions du repas, de manière que raisonnablement elles n'en forment qu'un seul ; car celui qui en ferait deux n'accomplirait pas la loi du jeûne.

96e D. Que suit-il de là ?

R. 1o Qu'une interruption d'un quart d'heure, même sans raison, ne serait pas un péché, parce qu'il y aurait union morale dans les deux fractions du repas ; — 2o que, d'après tous les théologiens, une interruption de deux heures sans motif suffisant empêcherait cette union morale, et serait une violation grave.

97e D. Qu'y a-t-il à remarquer au sujet d'une interruption de plus d'un quart d'heure ?

R. Quelle peut être plus ou moins longue, suivant la raison qui la motive. Ainsi une interruption même de deux heures, pour une cause grave, n'empêcherait pas de continuer le repas si on n'avait pas déjà mangé suffisamment ; car l'Église n'entend pas obliger les fidèles à passer un jour de jeûne sans une réfection suffisante.

98e D. Combien de temps peut durer l'unique repas des jours de jeûnes ?

R. On admet communément que ce repas peut durer deux heures sans que la loi du jeûne soit violée ; d'où il suit que ceux qui prolongent leur réfection au-delà du temps ordinaire, soit par des conversations, soit par des lectures de journaux, etc., ne manquent pas au précepte de l'Église, pourvu qu'ils ne dépassent pas cette limite.

Toutefois, il est bien peu convenable, pour ne rien dire de plus, de faire sans motif raisonnable, durer si longtemps la réfection d'un jour de jeûne.

99e D. A quelle heure peut-on prendre le repas les jours de jeûne ?

R. 1o On peut le prendre vers midi, d'après la coutume universelle ; et même à onze heures quand c'est la coutume des lieux tolérés par les Evêques.

2o On peut anticiper sur l'heure du repas pour un motif raisonnable et proportionné au plus ou au moins d'anticipation sur cette heure.

100<sup>e</sup> D. Est-ce un péché grave d'anticiper notablement et sans raison suffisante sur l'heure du repas.

R. Plusieurs savants théologiens pensent que ce n'est pas un péché grave, parce que, disent-ils, l'heure du repas n'est pas une condition essentielle du jeûne. Mais d'autres pensent le contraire parce que, disent-ils, supposé que l'heure du repas ne soit pas l'essence du jeûne, elle n'est pas moins commandée sous peine de péché grave par l'Eglise, et ce sentiment est plus sûr et doit être préféré dans la pratique.

Toutefois, une anticipation d'une demi-heure n'est pas censée notable, tandis que celle de deux heures le serait certainement.

De la collation

101<sup>e</sup> D. En quoi consiste la collation permise les jours de jeûne ?

R. A ne prendre qu'une réfection légère et composée seulement d'aliments permis par l'usage ou par l'Evêque du diocèse où l'on se trouve.

102<sup>e</sup> D. Que faut-il entendre par une réfection légère ?

R. Une quantité d'aliments qui est bien moindre que celle d'un repas, puisqu'il est de l'essence du jeûne de n'en faire qu'un seul dans les vingt-quatre heures ; mais qui varie suivant la contenance des lieux, la complexion ou l'âge de chacun, les devoirs d'état, et le nombre des jours de jeûne consécutifs. Ainsi, dans les pays froids on tolère plus de nourriture que dans les pays chauds ; une personne qui a un tempérament faible ou qui fait un travail fatigant, quoique insuffisant pour la dispenser du jeûne, ou qui est déjà avancée en âge, ou qui a un estomac vorace, peut faire une collation plus forte qu'une autre qui n'est pas dans les mêmes cas ; et la collation peut être aussi moins légère quand on doit jeûner plusieurs jours de suite.

103<sup>e</sup> D. Y a-t-il une quantité de nourriture certainement permise à la collation ?

R. Oui, d'après la coutume presque universelle on peut prendre huit onces ou deux cents grammes de nourriture ; lors même, dit saint-Liguori, que l'appétit en serait totalement satisfait.

104<sup>e</sup> D. N'y a-t-il pas une autre règle de conduite qu'on peut également suivre en sûreté de conscience ?

R. Oui, chacun peut, à la collation, manger le quart environ de ce qu'il mange au repas ordinaire ; et par conséquent celui qui a un gros appétit, et qui dans son repas ordinaire prend plus de nourriture qu'un autre, peut aussi manger d'avantage à la collation.

105<sup>e</sup> D. De quels aliments est-il permis d'user à la collation ?

R. Cela dépend de la coutume des lieux autorisée ou tolérée par les Evêques. Mais on peut dire que généralement en France il est permis de manger :

1<sup>o</sup> Du pain, des fruits, des confitures, de la salade, des légumes quelconques.

2<sup>o</sup> Du beurre, du fromage à cause de la dispense que les Evêques accordent chaque année à ce sujet en vertu d'un Indult du Souverain Pontife ; mais non pas des œufs.

3<sup>o</sup> Un potage composé d'herbes cuites avec de l'eau, de l'huile, ou du vinaigre, ou du vin ; et dans ce cas ni l'eau, ni le vin ne font partie de la quantité de nourriture permise à la collation, parce qu'ils ne sont pas des aliments proprement dits.

4<sup>o</sup> Un potage composé de pain cuit avec de l'eau et de l'huile, d'après la coutume aujourd'hui universelle ; mais on ne peut, d'après saint Liguori, prendre huit onces d'un tel potage, parce qu'il est plus substantiel que d'autres aliments.

106<sup>e</sup> D. Quel péché commet-on quand on dépasse la quantité de nourriture permise à la collation.

R. Un péché véniel si on ne la dépasse pas notablement ; et un péché grave dans le cas contraire, par exemple, si on fait sans motif légitime, une collation double ; car alors on ferait un second repas, et on violerait ainsi l'essence du jeûne qui consiste en un seul repas dans les vingt-quatre heures.

107<sup>e</sup> D. Quel péché commet-on quand on use d'aliments qui ne sont pas de collation, mais sans dépasser la quantité permise ?

R. Un péché seulement véniel, à moins qu'il n'en résulte un grand scandale à cause de circonstances particulières ; la raison en est qu'une telle infraction ne viole pas l'essence de la loi du jeûne.

108<sup>e</sup> D. A quelle heure peut-on faire la collation ?

R. Elle doit se faire le soir, d'après la coutume générale qui pourtant n'en fixe pas l'heure. Mais dans plusieurs lieux la coutume autorise à la faire à onze ou même à dix heures du matin, et à renvoyer le repas au soir ; et dans ceux où tel n'est pas l'usage, on le peut également quand on a un motif raisonnable d'agir ainsi.

109<sup>e</sup> D. Est-ce un péché grave d'anticiper ainsi, sans raison suffisante, sur l'heure indiquée par la coutume de la collation ?

R. C'est un péché, puisqu'on n'observe pas ainsi le jeûne tel que l'Eglise le prescrit ; mais ce n'est qu'un péché véniel, parce qu'une telle

anticipation ne viole pas l'essence du jeûne qui consiste à ne faire qu'un seul repas.

3<sup>o</sup> Des causes qui exemptent du Jeûne.

110<sup>e</sup> D. Quelles sont les causes légitimes qui exemptent de la loi du jeûne ?

R. Il y en a deux : l'impuissance, et la dispense.

111<sup>e</sup> D. Que faut-il entendre par l'impuissance ?

R. Celle où l'on est de jeûner à cause d'un inconvénient grave qui en résulterait ; car l'Eglise, d'après le sentiment de tous les théologiens, n'entend pas obliger par ses lois quand on ne peut les observer qu'avec un tel inconvénient.

112<sup>e</sup> D. Quelles sont les personnes qui se trouvent dans cette impuissance ?

R. 1<sup>o</sup> Les personnes infirmes qui en seraient notablement incommodées ; celles qui sont convalescentes, ou qui sont si faibles qu'elles ne peuvent faire un repas entier sans être malades, et qui pour cette raison sont obligées de manger peu et à plusieurs reprises ; — 2<sup>o</sup> les femmes enceintes et les nourrices ; — 3<sup>o</sup> les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un repas suffisant pour la journée entière ; — 4<sup>o</sup> les personnes dont le jeûne prive entièrement du sommeil de la nuit ; — 5<sup>o</sup> celles qui se livrent pendant la plus grande partie du jour à des travaux pénibles, soit de corps, soit d'esprit, dont la fatigue égale celle du jeûne, comme sont les travaux qui se font avec une grande agitation de corps, ou une grande et continuelle application d'esprit ; — 6<sup>o</sup> celles qui font un voyage nécessaire avec une fatigue notable ; ce qui dépend de la manière dont on le fait, des difficultés ou de la longueur du chemin, ainsi que des forces de la personne ; — 7<sup>o</sup> celles qui, à raison des devoirs de leur état ou des œuvres de charité qu'elles accomplissent, éprouvent une fatigue incompatible avec le jeûne.

113<sup>e</sup> D. Qu'y a-t-il à remarquer à ce sujet ?

R. Qu'un inconvénient qui ne suffirait pas pour exempter du jeûne, peut suffire néanmoins pour autoriser une personne à ne pas l'observer dans toute sa rigueur, et à prendre le matin une légère quantité de nourriture, surtout liquide, qui lui permette de se contenter ensuite de l'unique repas et de la collation.

114<sup>e</sup> D. Un âge avancé est-il censé cause d'impuissance par rapport au jeûne ?

R. Il y a à cet égard des vieillards qui, à raison de leur âge et de leur faiblesse, ne peuvent pas jeûner sans incommodité grave ; et par conséquent n'y sont pas obligés.

2<sup>o</sup> S'il y a une coutume constante et universelle qui exempte indistinctement du jeûne tous les fidèles qui n'ont pas vingt et un ans accomplis, on ne peut pas dire qu'il y en ait une pareille qui exempte toutes les personnes d'un âge avancé. Néanmoins, on peut regarder comme certain, avec le cardinal Gousset, que les septuagénaires n'y sont pas obligés, soit à cause de la débilité inhérente à cet âge, soit à cause de la coutume qui paraît aujourd'hui générale ; de graves théologiens, entre autres saint Liguori, excusent même les sexagénaires qui n'observent pas les jeûnes ; en tous cas, il n'est pas douteux qu'un sexagénaire ne puisse être dispensé du jeûne totalement ou en partie pour une raison qui ne serait pas suffisante relativement à une personne d'un âge moins avancé.

115<sup>e</sup> D. Que faut-il entendre par la dispense ?

R. Celle qui est accordée par le Pape, ou par l'Evêque, ou par ceux qui sont chargés du gouvernement d'une paroisse ou d'une communauté religieuse. Le Pape, comme Chef supérieur de l'Eglise, peut dispenser tous les fidèles ; l'Evêque peut dispenser ses diocésains, non pas en général, mais pour des cas particuliers ; les curés, d'après la coutume, peuvent aussi dispenser leurs paroissiens, non pas en général, mais pour des cas particuliers ; et leurs vicaires le peuvent de même à moins que les curés ne s'y opposent ; les Supérieurs des Communautés religieuses le peuvent pareillement pour des cas particuliers, à l'égard des personnes soumises à leur juridiction.

116<sup>e</sup> D. Qu'y a-t-il à remarquer à ce sujet ?

R. Il y a trois remarques importantes à faire.

117<sup>e</sup> D. Quelle est la première ?

R. C'est que lorsque les causes qui exemptent du jeûne sont douteuses, c'est-à-dire lorsqu'on doute si elles sont suffisantes pour faire cesser l'obligation de la loi, on doit recourir à la dispense, qui, au besoin, suppléera à l'insuffisance de la cause et légitimera l'observation du jeûne.

118<sup>e</sup> D. Quelle est la deuxième ?

R. C'est qu'une cause suffisante pour dispenser du jeûne peut ne pas suffire pour dispenser de l'abstinence qui fait partie de la loi du jeûne, et qui, dans ce cas, doit toujours être observée ; car il faut faire du jeûne la partie possible.

119<sup>e</sup> D. Quelle est la troisième ?

R. C'est que si l'on est exempté de la loi du jeûne par une cause légitime, on n'est pas dispensé pour cela de faire pénitence, puisque c'est une loi générale pour tous les chrétiens, écrite dans l'Evangile et indépendante du Commandement de l'Eglise. Ceux donc qui ne peuvent pas jeûner totalement ou en partie, doivent, par esprit de pénitence, s'abstenir de manger hors des re-

pas qui leur sont nécessaires de satisfaire avec recherche la sensualité ; et compenser un peu l'observation du jeûne par quelque prière ou quelque bonne œuvre, ou du moins par la pieuse offrande à Dieu de leur travail ou de leurs peines, en union avec N. S. J.-C. qui a pratiqué la pénitence depuis Bethléem jusqu'au Calvaire.

4<sup>o</sup> Des Jeûnes du Carême, des Quatre-Temps, et des Vigiles.

120<sup>e</sup> D. Quel a été le but général de l'Eglise dans l'institution des jeûnes du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles ?

R. Le but général de l'Eglise, dans cette institution, a été de faire accomplir par ses enfants le précepte divin de la pénitence marqué expressément comme nous l'avons déjà dit, dans le saint Evangile et dont l'obligation est souvent rappelée dans les autres écrits du Nouveau Testament.

De Jeûne du Carême.

121<sup>e</sup> D. Quel a été le but particulier de l'Eglise dans l'institution du jeûne du Carême ?

R. Elle l'a institué pour deux raisons spéciales : 1<sup>o</sup> pour faire honorer et imiter le jeûne de quarante jours de J.-C. dans le désert ; — 2<sup>o</sup> pour nous préparer, par cette pratique de pénitence, à célébrer dignement la grande fête de Pâques.

122<sup>e</sup> D. D'où vient le nom de Carême ?

R. Le nom de Carême ou de quadragésime vient d'un mot latin qui signifie quarante jours, et il exprime les quarante jours de jeûne qui précèdent la fête de Pâques ; car on trouve ce nombre de jours de jeûne depuis le mercredi des Cendres jusqu'au Samedi-Saint inclusivement, et on supprime les dimanches, qui sont des jours où l'on ne jeûne pas.

123<sup>e</sup> D. En quoi diffère le jeûne du Carême des autres jeûnes de l'année ?

R. En ce qu'il est plus austère, puisque pendant le Carême les œufs sont interdits, du moins pour quelques jours, et même le laitage dans certains diocèses ; et qu'ils ne le sont pas les autres jours de jeûne.

124<sup>e</sup> D. L'institution du jeûne du Carême est-elle bien ancienne ?

R. Il n'est pas douteux qu'elle ne remonte jusqu'aux Apôtres ; car on le trouve pratiqué partout et toujours depuis le commencement de l'Eglise.

125<sup>e</sup> D. Qu'y a-t-il à remarquer au sujet de l'institution du jeûne du Carême ?

R. Que la science médicale en constate l'utilité même pour la santé corporelle. En effet, " il est important, dit Planque dans la Bibliothèque choisie de médecine, de diminuer aux approches du printemps la quantité de la nourriture que l'on avait accoutumé de prendre ; et l'on n'a rien à craindre du poisson et de légumes ; au contraire, on a beaucoup à espérer. Aussi, j'ose dire que si le Carême n'était pas d'institution de Religion, il devrait être d'institution de médecine."

De Jeûne des Quatre-Temps.

126<sup>e</sup> D. Quel a été le but particulier de l'Eglise dans l'institution du jeûne des Quatre-Temps.

R. Elle l'a institué pour deux raisons spéciales : 1<sup>o</sup> pour demander à Dieu la conservation des fruits de la terre ; — 2<sup>o</sup> pour obtenir la grâce d'avoir des prêtres et d'autres ministres du sanctuaire vraiment dignes de leurs saintes fonctions, et capables de glorifier Dieu en contribuant à la sanctification et au salut des âmes.

127<sup>e</sup> D. D'où vient le nom de Quatre-Temps ?

R. De ce que l'Eglise nous ordonne de jeûner

quatre fois l'an, de trois mois en trois mois, le mercredi, le vendredi et le samedi d'une même semaine. Ces jeûnes des Quatre-Temps se rencontrent dans l'Avent ; dans le Carême, avec les jeûnes duquel il se confondent ; dans la semaine qui suit la Pentecôte ; et dans le mois de septembre.

128<sup>e</sup> D. Cette pratique de l'Eglise est-elle bien ancienne ?

R. Elle est si ancienne qu'on est fondé à croire qu'elle vient des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats ; car c'est un principe reçu que lorsqu'on ne trouve point l'origine d'un usage antique dans l'Eglise, on doit le rapporter aux temps apostoliques.

De Jeûne des Vigiles.

129<sup>e</sup> D. Quel a été le but particulier de l'Eglise dans l'institution du jeûne des Vigiles ?

R. Elle l'a spécialement institué pour nous disposer à célébrer saintement la fête du lendemain, et à la rendre ainsi plus glorieuse à Dieu, et plus fructueuse pour nos âmes.

130<sup>e</sup> D. D'où vient le nom de Vigile ?

R. Ce nom vient d'un mot latin qui signifie veille ; et on appelle ainsi un jour qui précède une grande fête, parce que autrefois on veillait et on passait en prières la nuit qui précédait les fêtes les plus solennelles. Aux prières de la veille on ajoutait le jeûne dans le but spécial déjà indiqué.

131<sup>e</sup> D. Quel est aujourd'hui l'usage de l'Eglise par rapport à ces veilles de nuit ?

R. Elle n'a conservé que celle de Noël, en mémoire de la naissance miraculeuse de J.-C., qui eut lieu vers minuit, d'après une ancienne tradition.

132<sup>e</sup> D. Quels sont les jours de Vigile auxquels est attachée l'obligation du jeûne ?

R. En France il n'y en a que cinq : la veille de Noël, la veille de la Pentecôte, celle du dimanche où se célèbrent la solennité de la fête des Apôtres Pierre et Paul, la veille de l'Assomption de la très sainte Vierge, et la veille de la Toussaint.

133<sup>e</sup> D. Qu'y a-t-il à remarquer sur le jeûne des Vigiles ?

R. Que lorsqu'une Vigile se trouve un jour du dimanche, le jeûne doit se faire par anticipation, le samedi. L'Eglise l'a ainsi réglé, parce qu'il ne convient pas que le dimanche, étant consacré à la mémoire de la glorieuse résurrection de J.-C., soit un jour de pénitence ; de là vient que, même pendant le Carême, on ne jeûne pas le dimanche.

134<sup>e</sup> D. Pourquoi l'Eglise ne nous fait-elle pas jeûner la veille de l'Ascension, qui est un grand jour de fête qu'elle nous commande de célébrer ?

R. J.-C. avait répondu aux disciples de Jean qui lui demandaient pourquoi les siens ne jeûnaient pas, que " les amis de l'Epoux ne pouvaient être en deuil tant que l'Epoux était avec eux ; mais qu'un jour viendrait où l'Epoux leur serait ôté, et que alors ils jeûneraient ; " et, en effet, c'est seulement après son Ascension que nous voyons dans le Nouveau Testament les disciples du Sauveur pratiquer le jeûne. L'Eglise s'abstient donc de nous faire jeûner la veille de cette grande fête, soit en mémoire de ces paroles du divin Sauveur, soit pour nous faire unir notre joie pascale à celle que ces amis de l'Epoux eurent de le posséder visiblement jusqu'au moment où en leur présence il monta glorieux au Ciel.

JOUVE

VIENT DE PARAITRE

Le Catéchiste des grands et des petits

NOUVELLE EXPLICATION SIMPLE, DÉTAILLÉE ET PRATIQUE

DU CATÉCHISME

POUR LA PREMIÈRE COMMUNION ET LA PERSÉVÉRANCE

ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE DE COMPARAISONS ET DE TRAITS HISTORIQUES

Par l'Abbé JOUVE

Chanoine honoraire, Archiprêtre de Savines, auteur du Missionnaire de la Campagne, etc., etc.

Ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Gap

Trois beaux volumes in-12..... Prix franco, brochés : \$2.50; reliés : \$3.25

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

# DOMINICALES DU CURÉ DE CAMPAGNE

INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

Pour chaque jour de l'année

AVEC UNE HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE DU JOUR

SUIVIES DE

PLUSIEURS PANÉGYRIQUES ET DE SUJETS DE CIRCONSTANCE

PAR L'ABBÉ JOUVE

Curé-Archiprêtre de Savines (Hautes-Alpes), auteur du *Missionnaire de la Campagne, etc.*

TROISIÈME ÉDITION

Trois beaux volumes in-12.....Prix franco, brochés : \$2.50 ; reliés : \$3.25

## UN MODÈLE

POUR CHAQUE JOUR DE L'ANNÉE

OU

# NOUVELLE VIE DES SAINTS

DÉDIÉE

AUX FAMILLES, AUX COMMUNAUTÉS, AUX PAROISSES,

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE

SUR LES FÊTES FIXES ET MOBILES

de N.-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints.

AVEC

Des *Réflexions pratiques sur chaque Fête et sur chaque Vie*

ET UN PLAN DE MÉDITATION PAR JOUR

Par M. l'Abbé JOUVE

Archiprêtre de Savines, Missionnaire apostolique de Notre-Dame du Laus

Auteur du *Missionnaire de la Campagne, etc.*

DEUXIÈME ÉDITION

Quatre forts et beaux volumes in-12 formant ensemble près de 2,000 pages.  
Prix franco : \$3.75 brochés; \$4.75 reliés.

LE

# MISSIONNAIRE

DE LA CAMPAGNE

COURS D'INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR LES MISSIONS, LES RETRAITES, LES CONGRÉGATIONS, L'ADORATION PERPÉTUELLE ET LA PREMIÈRE COMMUNION

PAR

M. L'ABBÉ JOUVE

Miss'onnaire Apostolique de Notre-Dame du Laus, Archiprêtre de Savines

SIXIÈME ÉDITION

Quatre beaux volumes in-12 ..... Prix franco : \$3.50 brochés; \$4.50 reliés

(Le tome IVe, complément des éditions précédentes, se vend seul séparément. Prix 88 cts)

Les quatorze volumes réunis pour \$10.00 brochés, au lieu de \$12.25  
et pour \$13.50 reliés, au lieu de \$15.75

La dignité pontificale est un vrai martyr. La tête des Souverains-Pontifes saigne sous la tiare, comme celle de Jésus saignait sous les épines. La royauté du Pape n'en est pas moins une royauté, et si les impies la tournent en dérision, c'est que la boue de la terre a souillé l'azur du manteau du ciel !... S. S.

(Pensées et maximes du P. Faber..... 50 cts)

## COINCIDENCES MYSTÉRIEUSES DE DATES NÉFASTES

I. Lettre du général Du Temple. — II. Accidents de chemins de fer arrivés surtout le dimanche. — III. Les dimanches néfastes de 1870 et 1871.

I. — Il faut prendre notre siècle paperassier par son faible : il prend note de tout ; il aime aussi à rapprocher le passé du présent, pour appuyer sa prétention au *siècle des lumières*. Eh bien ! voyons ce rapprochement auquel a songé aussi l'immortel Roi des siècles.

Citons d'abord la lettre désormais célèbre du général Du Temple au *Figaro*, en date de Versailles, 24 mars 1872.

« Monsieur le rédacteur, écrit-il, ne pouvant me faire entendre de l'Assemblée et par conséquent du pays, seriez-vous assez bon pour me permettre d'user de la grande publicité de votre journal pour faire connaître, le plus tôt possible, certaines particularités relatives aux événements qui se sont passés récemment ?

« Je ne m'adresse pas à un journal religieux ; on ne le lirait pas, on ne le croirait pas ; pas plus qu'un prêtre ne serait cru s'il publiait ce qui suit :

« Le jour, pas la veille, pas le lendemain, le jour où nos troupes sortaient de Rome, nous éprouvions notre première défaite : Wissembourg, et nous perdions dans cette bataille le même nombre d'hommes que celui des hommes sortant de la Ville éternelle.

« Le jour où le dernier soldat quittait l'Italie, à Civita-Vecchia, nous perdimes notre dernière réelle bataille, Reischoffen.

« Le 4 septembre 1870, jour où croula la dynastie napoléonienne, était le dixième anniversaire du 4 septembre 1860, jour où Napoléon III, craignant plus les bombes d'un nouvel Orsini que Dieu, complétait, dans une rencontre avec Cavour, l'unité italienne et la chute de la Papauté.

« Le jour où les Italiens paraissaient devant Rome, les Prussiens paraissaient devant Paris, et l'investissement complet des deux villes avait lieu le même jour.

« Par contre, le jour où le *Journal officiel* apprenait à la France que l'Assemblée nationale demandait des prières publiques, une dépêche télégraphique annonçait à la France qu'un inconnu (Ducatel), — son nom ne fut réellement connu que le lendemain, — avait paru sur les murs de Paris et avait dit : Entrez !

« Et huit jours après, pendant que les prières officielles avaient lieu à Versailles, à l'église Saint-Louis devant l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif, une dépêche du général MacMahon, annonçait que l'insurrection était définitivement vaincue, et les derniers coups de feu se tiraient au Père-Lachaise, pendant que les dernières prières se célébraient au ciel. Jamais l'armée, pendant ces huit jours, ne s'était plus vaillamment comportée. Pas une faute commise, pas un échec subi dans cette guerre si difficile des rues.

« L'ambassadeur est maintenant à Rome.

« Pussions-nous ne pas avoir à nous repentir d'avoir plus cru à l'humanité qu'à la puissance de Dieu !

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

F. DU TEMPLE,  
député d'Ille et Vilaine »

Et combien d'autres coïncidences ne pourrait-on pas ajouter à toutes ces dates mystérieuses, à ne se borner qu'aux seuls règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III. L'Écriture a dit : *Oeil pour œil, dent pour dent*. Dieu, par la voix du temps, ajoute : *Jour pour jour* !

Qu'on nous permette d'insister sur deux rapprochements de dates, l'un relatif au Saint-Empire Romain, l'autre concernant Napoléon III : c'est le 6 août, jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, que fut signé le traité de Verdun (6 août 843) d'où est sorti le Saint-Empire Romain ; que le dit empire a conclu la paix de Westphalie (6 août 1648) par laquelle il ouvrait la porte à l'indifférence religieuse en politique ; que François Ier d'Autriche abdiqua comme dernier Empereur Romain (6 août 1806).

Pour Napoléon III, il fut déclaré déchu du trône, le 4 septembre 1870 : or, le 4 septembre 1860, dans tout le prestige de sa puissance matérielle, Napoléon III avait dit, à Chambéry, en parlant du pouvoir temporel de Pie IX : *Débarressez-moi de ces gens-là : "allez et faites vite !"*

Qui a été le plus pris au mot, comme au jour ?...

II. — Voilà pour les politiques et les grands. Venons-en aux particuliers, à la bourgeoisie comme aux prolétaires, la plupart profanateurs du jour du Seigneur par le travail et les plaisirs mondains du dimanche, notamment les trains de plaisir.

« Nous avons remarqué, dit l'*Écho de Fourvière*, année 1871, que la plupart des accidents mémorables sur les chemins de fer ont eu lieu le dimanche. Nous regrettons de n'avoir pas gardé les dates, et nous ne savons par quel moyen il nous serait possible de les retrouver ; mais nous sommes sûr de ne pas nous tromper en maintenant notre assertion.

La terrible catastrophe de la ligne de Versailles, dans laquelle plusieurs centaines de personnes furent brûlées vives, et dont le souvenir est rappelé par une petite chapelle dédiée à Notre-Dame des Flammes, est arrivée le dimanche.

La rencontre de deux trains, qui fit un si grand nombre de victimes sur la ligne de Lyon à Saint-Etienne, le 1er mars 1846, est arrivée le dimanche.

Le lamentable accident de la Fouillouse, il y a quelques années, est arrivé le dimanche.

L'épouvantable catastrophe qui a eu lieu sur la voie de Marseille à Toulon, entre Bandol et Saint-Nazaire, et qui a été la cause de plus de cent morts, est arrivée le dimanche 5 février dernier.

Que l'on recherche dans les archives des chemins de fer pendant ces vingt dernières années, et l'on verra si notre remarque est fautive. Nous ne parlons pas de la catastrophe de la *Mouche* sur la Saône, de l'écroulement du pont viaduc de Perache et bien d'autres accidents du dimanche, dont la nomenclature serait frappante si nous n'avions négligé de les enregistrer. Nous appelons sur ce point les investigations de ceux de nos lecteurs qui ont plus de loisir et de patience que nous.

Depuis l'origine de la malheureuse guerre dont nous a gratifiés l'empire, n'a-t-on pas remarqué que les mauvaises nouvelles sont tombées sur nous comme des coups de foudre, presque toujours le dimanche.

III. — M. Ernest Hello, dans le *Journal du Seigne* (Un vol. in-18, 13 cts.) relève éloquemment ces coups de foudre du dimanche.

« La France, dit-il, depuis de trop nombreuses années, donne l'exemple scandaleux de la profanation du jour du dimanche, et c'est le dimanche que Dieu a choisi pour lui infliger un éclatant avertissement.

« Ainsi, en relevant les principaux événements qui sont survenus en France depuis le commencement de la guerre avec la Prusse, nous avons constaté ces frappantes et incroyables coïncidences.

« 1870. C'est, en effet, le dimanche 7 août, que nous apprenons les défaites de Reischoffen et de Forbach, et la proclamation de l'Impératrice adjurant tous les bons citoyens de maintenir l'ordre à Paris.

« C'est le dimanche 14 août, que l'empereur quitte Metz et l'armée, à laquelle il adresse sa dernière proclamation.

« C'est le dimanche 4 septembre, que nous apprenons la capitulation de Sedan, et la proclamation de la République.

« C'est le dimanche 18 septembre, qu'est instituée la commission des barricades avec Rochefort pour président, et qu'a lieu l'entrevue de M. Jules Favre et de M. de Bismarck, à Ferrières.

« C'est le dimanche 2 octobre, qu'on nous annonce la reddition de Strasbourg.

« C'est le dimanche 16 octobre, qu'arrive la capitulation de Soissons.

« C'est le dimanche 30 octobre, que M. Thiers donne la nouvelle certaine de la reddition de Metz et de la reprise du Bourget par les Prussiens.

« C'est le dimanche 6 novembre, que le gouvernement de la Défense nationale annonce qu'il repousse l'armistice proposé par les puissances.

« C'est le dimanche 27 novembre, qu'a lieu la capitulation de la Fère.

« C'est le dimanche 4 décembre, que s'engage la bataille de Chevilly, et que le prince Frédéric-Charles entre à Orléans.

« C'est le dimanche 18 décembre, qu'a lieu la bataille de Nuits.

1871. C'est le dimanche 1er janvier, que le gouvernement de la Défense nationale annonce qu'il persévère dans la résistance à outrance.

« C'est le dimanche 8 janvier, que le bombardement atteint Paris dans les quartiers de la rive gauche.

« C'est le dimanche 22 janvier, que se fait une manifestation à l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

« C'est le dimanche 29 janvier, que les forts de Paris sont occupés par les Prussiens.

« C'est le dimanche 26 février, qu'on signe les préliminaires de paix à Versailles, et que le ministre annonce qu'une partie de l'armée prussienne entrera dans Paris.

« C'est le dimanche 29 mars, que le Comité central de la garde nationale s'empare de l'Hôtel-de-Ville et que le gouvernement se retire à Versailles.

« C'est le dimanche 26 mars, que la Commune est élue à Paris.

« C'est le dimanche 2 avril, qu'a lieu le premier engagement à Neuilly entre l'armée de Versailles et les troupes de la Commune.

« C'est le dimanche 21 mai, que l'armée de Versailles enfonça les portes de Paris.

« C'est le dimanche 4 juin, que s'ouvrent les conférences de Francfort entre les plénipotentiaires français et prussiens.

« Est-ce clair ?  
(Extrait de *Voix prophétiques ou signes, apparitions et prédictions modernes*.)

2 vol. in-12.....\$2.00

## L'HUILE DE RICIN

Voici un moyen de prendre sans dégoût les médicaments d'une saveur désagréable : L'huile de ricin peut être prise avec du lait, du café, ou du cognac, ou avec un bouillon dégraissé à froid et fortement salé ; mais le meilleur moyen de n'en pas sentir le goût, c'est de mettre une cuillerée à bouche de jus d'orange dans un petit verre, d'y verser l'huile et d'exprimer encore par dessus quelques gouttes de jus. Il faut avoir soin de tremper auparavant le verre, le bord en bas, dans de l'eau, afin que l'intérieur soit humide. On emploiera le même procédé pour avaler l'huile de foie de morue ou tout autre médicament désagréable au goût.

(L'Almanach de Dupont, 1886.)



# MOIS DE MARS CONSACRE A ST JOSEPH.

*Pratique* : Consacrer le mois de mars à honorer saint Joseph en faisant, chaque jour du mois, une pratique de dévotion quelconque, comme on le fait pour honorer la sainte Vierge en lui consacrant le mois de mai.

*Indulgence partielle* de trois cents jours chaque jour du mois.  
*Indulgence plénière* un jour du mois au choix de chacun, pourvu que, véritablement contrit, on se confesse, l'on communique et l'on prie selon les intentions du souverain Pontife. Les mêmes indulgences partielles et plénières sont accordées aux fidèles qui, légitimement empêchés de consacrer le mois de mars à saint Joseph, lui consacrent un autre mois quelconque. *Pie IX*, 11 juin 1855; 27 avril 1865.

Par concession du même Pape, du 4 février 1877; ces mêmes indulgences peuvent être gagnées par ceux qui pratiquent ce pieux exercice pendant un mois, de manière à le terminer le jour de la fête de saint Joseph, 19 mars.

*Souvenez-vous de Saint Joseph.*

*Pratique* : Dire dévotement et avec un cœur contrit :  
Souvenez-vous, ô très chaste époux de Marie toujours vierge, ô mon aimable protecteur saint Joseph, que l'on n'a jamais entendu dire que quelqu'un ait sollicité votre protection et imploré votre secours, sans avoir été consolé. Je viens avec cette confiance me présenter devant vous et me recommander à vous avec fervour. Ah ! ne méprisez pas mes prières, ô Père adoptif du Rédempteur, mais écoutez-les avec bonté et daignez les exaucer.

*Indulgence partielle* de trois cents jours une fois le jour. *Pie IX*, 26 juin 1863.

*Oraison jaculatoire à Saint Joseph.*

*Pratique* :—Dire dévotement :  
Saint Joseph, ami du Sacré-Cœur, priez pour nous.  
*Indulgence partielle* de cent jours une fois le jour. *Pie IX*, 3 juin 1874.

*Collomb.*—Petit Traité des Indulgences, 3e édition (1886) in-18..... 50 cts

## PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH.

PENSÉES PIEUSES POUR LE MOIS DE MARS AVEC NEUVAINES, ETC.

Par l'auteur des Paillettes d'Or.

1 vol in-32 de 72 pages.....Prix franco : 5 cts—la douzaine : 40 cts

La popularité universelle et toujours croissante de ce charmant petit mois, nous permet d'ajouter : \$3.00 le 100. Il n'y a pas beaucoup de livres de ce genre qui se vendent au cent ! Espérons que la modicité du prix à défaut d'un motif surnaturel, engagera la classe pauvre à se procurer un livre qui suggérera à chacun, les pensées, les sentiments et les prières qu'il doit offrir à saint Joseph durant le mois de mars. Le sacrifice sera bien petit, mais la récompense sera bien grande.

## RECUEIL DE PRIERES INDULGENCIEES A ST JOSEPH.

CONTENANT LES CONFRÉRIES ÉTABLIES, LES OFFICES DE L'ÉGLISE CÉLÉBRÉS A SON HONNEUR ET DES PRIÈRES DIVERSES.

Par M. l'abbé E. L. ROSIÈRE

Auteur de la LYRE DE SAINT JOSEPH.

1 vol in-32 de 304 pages..... Prix franco : 20 cts

## LA VIE ET LES VERTUS DE SAINT JOSEPH

D'APRÈS LES LIVRES SAINTS

Par le Père H. SAINTRAIN, C. S. S. R.

1 vol. in-32 de 396 pages, tranche rouge.....Prix franco : 50 cts

## VISITES A SAINT JOSEPH.

COMPOSÉES D'EXTRAITS RECUEILLIS DANS LES ŒUVRES DE SAINT ALPHONSE DE LIQUORI

Docteur de l'Église.

Par un Père Rédemptoriste.

Brochure in-32 de 32 pages.....Prix franco : 5 cts

## LE MOIS DE SAINT JOSEPH

D'APRÈS LES DOCTEURS ET LES SAINTS.

Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Pie IX et de plusieurs approbations épiscopales.

Par Mlle NETTY DU BOYS.

1 vol in-32 de 288 pages.....Prix franco 30 cts

# LES GLOIRES DE SAINT JOSEPH.

I. La vie de saint Joseph, en 31 chapitres, pour le mois de Mars. — II. Visites à saint-Joseph pour tous les jours du mois. — III. Neuvaine sur les vertus du Saint —IV. Les trois Fêtes du Saint et les sept Dimanches. Plus de 50 exemples choisis.—V. Exercices de piété, Prières, la Messe.

Par le P. Henri SAINTRAIN, Rédemptoriste

1 vol. in-32 de 606 pages..... Prix franco : 35 cts

### AVERTISSEMENT.

L'ouvrage que nous publions aujourd'hui est composé de parties déjà connues du public. La première est la reproduction d'un opuscule publié par l'auteur en 1875, sous le titre : *La vie et les vertus de saint Joseph*, et qui a eu plusieurs éditions. — La seconde : *Visites à saint Joseph*, pour tous les jours du mois, est extraite des œuvres de saint Alphonse. — La troisième : *Considération pour une neuvaine à saint Joseph*, a été publiée pour la première fois par l'auteur en 1880. Des trois discours pour les trois fêtes de saint Joseph, l'un est de saint Alphonse et les deux autres de l'auteur. — *Les méditations pour les sept dimanches de saint Joseph*, sont de saint Alphonse. La cinquième est composée de prières sorties de la plume du même Saint, et de divers exercices de piété approuvés et enrichis d'indulgences.

Pour ce qui est des *Considérations sur la vie de saint Joseph*, il est inutile de dire que, sauf ce qui est tiré de l'Écriture, l'auteur n'entend pas y donner une valeur historique : ce n'est pas une histoire, ce sont des méditations ou contemplations à l'instar de celles de saint Bonaventure, de saint Alphonse, et d'autres saints et auteurs approuvés sur la vie et les mystères de Notre-Seigneur.

Les nombreux exemples dont ce volume est enrichi sont tirés pour la plupart de saint Alphonse, du P. Huguet, du P. Patrignani, des Bolandistes, des *Annales* de saint Joseph (Arras), etc... Les autres nous sont propres.

### POUR LA VEILLE DU MOIS.

*Exhortation à la dévotion envers ce grand Saint, par saint Alphonse.*

Le seul exemple de Jésus-Christ, qui voulut honorer saint Joseph sur la terre au point de se placer sous son autorité, devrait exciter dans toutes les âmes une ardente dévotion envers ce grand saint. Le Père éternel l'ayant désigné pour tenir sa place sur la terre auprès de son divin Fils, Jésus le regarda toujours comme son Père : il lui rendit durant trente années, le respect et l'obéissance qu'un fils doit à son père. L'Évangile atteste qu'il était soumis à Marie et à Joseph, ce qui signifie que, pendant tout ce temps, l'unique occupation du Rédempteur fut de leur obéir : c'était à Joseph à commander, comme chef de cette petite famille, et à Jésus d'obéir, comme sujet : de sorte qu'il ne faisait jamais un pas ni une action, qu'il ne prenait jamais de nourriture ni de repos, si ce n'était selon les ordres de Joseph. Il lui obéissait en tout et sur-le-champ, ainsi que Dieu a daigné le révéler à sainte Brigitte : " Mon Fils était si obéissant, que, quand Joseph lui disait : *Faites ceci ou cela*, il le faisait sans retard. Souvent, dit Jean Gerson, Jésus était occupé à préparer le repas, à laver la vaisselle, à puiser l'eau, à balayer la maison. Cette humble obéissance de Jésus-Christ élève la dignité de saint Joseph au-dessus de celle de tous les autres saints, excepté la Mère de Dieu. C'est donc avec raison qu'un savant auteur fait cette remarque : " Il mérite bien d'être honoré des hommes, celui que le Roi des rois a voulu élever si haut. " — Aussi, Notre-Seigneur recommanda lui-même à sainte Marguerite de Cortone d'avoir une dévotion particulière envers saint Joseph : " Je te prie, lui dit-il, de rendre chaque jour quelque hommage spécial à saint Joseph, mon très dévoué nourricier sur la terre. "

Je ne rapporte point ici les innombrables exemples qui montrent combien grandes sont les faveurs que saint Joseph obtient à ses serviteurs ; celui qui veut les connaître, peut lire notamment le livre du Père Patrignani sur la dévotion à ce grand Saint. Il me suffit de citer ce qu'en dit sainte Thérèse ; voici comment elle s'exprime : " Je ne me souviens pas de lui avoir rien demandé jusqu'à ce jour, qu'il ne me l'ait accordé. Ce serait une chose merveilleuse de raconter les grâces sans nombre que Dieu m'a faites, et les dangers, tant du corps que de l'âme, dont il m'a délivrée, par la médiation de ce glorieux Saint. Pour les autres saints, il semble que le Seigneur leur ait accordé le pouvoir de nous secourir dans quelque nécessité particulière seulement ; l'expérience prouve, au contraire, que saint Joseph nous secourt dans tous nos besoins, et qu'il plaît à Notre-Seigneur de nous témoigner par là que, comme il a bien voulu être soumis sur la terre à l'autorité de ce grand Saint, il fait également dans le ciel tout ce qu'il demande. C'est ce qu'ont vu comme moi, par expérience, d'autres personnes auxquelles j'avais conseillé de se recommander à lui... Connaissant par une si longue expérience l'étonnant crédit de saint Joseph auprès de Dieu, je voudrais persuader à tout le monde de l'honneur d'un culte particulier. J'ai toujours vu les personnes qui ont pour lui

une vraie dévotion, faire des progrès dans la vertu... Depuis plusieurs années, je lui demande une faveur particulière le jour de sa fête, et j'ai toujours vu mes désirs accomplis... Je conjure, pour l'amour de Dieu, ceux qui ne me croiraient pas, d'en faire l'épreuve... Je ne comprends pas comment on peut penser à la Reine des anges, et à tout ce qu'elle eut à souffrir pendant la sainte enfance de Jésus, sans renire grâces à saint Joseph pour les secours qu'il a prêtés durant ce temps à la Mère et au Fils. "

En un mot, suivant la réflexion fort juste de saint Bernardin de Sienna, on ne doit pas douter que le Seigneur, après avoir révéré saint Joseph ici-bas comme son Père, ne soit disposé dans le ciel à ne lui rien refuser, et même à l'exaucer encore plus largement.

Tout fidèle, devant mourir un jour, doit être dévot à saint Joseph, spécialement pour obtenir une bonne mort. Tout le monde chrétien reconnaît saint Joseph pour l'avocat des moribonds et le patron de la bonne mort, et cela pour trois raisons :—La première est que Jésus-Christ l'aime, non seulement comme son ami, mais encore comme son Père ; ce qui rend son intercession beaucoup plus puissante que celle des autres saints. Jean Gerson dit que les prières de saint Joseph ont en quelque sorte, auprès de Jésus, la force d'un commandement : " Quand un père prie son fils, sa prière est comme un ordre. " — La seconde raison, c'est que saint Joseph a plus de pouvoir sur les démons qui nous attaquent à la fin de notre vie, le Seigneur lui ayant donné le privilège tout spécial de protéger les mourants contre les embûches de Lucifer, en récompense de ce qu'il l'a sauvé autrefois des embûches d'Hérode. — La troisième, enfin, c'est que saint Joseph, à cause de l'assistance qu'il reçut à sa mort de Jésus et de Marie, jouit du privilège d'obtenir une sainte et douce mort à ses serviteurs ; de sorte que, s'ils l'invoquent dans leurs derniers moments, il viendra les fortifier par sa visite, et leur procurer en outre l'assistance de Jésus et de Marie.

Cela est prouvé par beaucoup d'exemples : nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns.

Boverius raconte qu'en 1581, le frère lui Alexis de Vigevano, capucin, étant à la mort, pria les religieux qui l'assistaient, d'allumer des cierges. Ceux-ci lui en ayant demandé la raison, il répondait que Joseph et Marie allaient venir le visiter ; et à peine eut-il fait cette réponse, qu'il s'écria : " Voici saint Joseph et la Reine du ciel ! mettez-vous à genoux, mes Pères, et faites-leur un accueil. " En disant ces mots, il expira doucement le 19 de mars, jour précisément consacré à honorer saint Joseph.

Le père Patrignani, dans l'ouvrage cité plus haut, rapporte, d'après saint Vincent Ferrier et d'autres auteurs, qu'un marchand de la ville de Valence avait coutume d'inviter à sa table, chaque année à la fête de Noël, un vieillard et une femme avec un enfant à la mamelle, en l'honneur de Jésus, Marie et Joseph. Cet homme pieux apparut après sa mort à une personne qui pria pour lui, et lui révéla qu'à son dernier moment, Jésus, Marie et Joseph étaient venus le visiter, en lui disant : " Pendant ta vie, tu nous a reçus chez toi en la personne de ces trois pauvres ; maintenant, nous sommes venus pour te recevoir chez nous ; " et qu'ensuite ils l'avaient conduit en paradis.

On lit aussi dans les légendes franciscaines, au 14 février, que la vénérable sœur Pudentienne Zagnoni, qui avait une grande dévotion à saint Joseph, eut le bonheur de le voir s'approcher de son lit, au moment de sa mort, avec l'Enfant Jésus dans ses bras. Elle se mit alors à parler, tantôt avec saint Joseph, tantôt avec Jésus, les remerciant d'une si grande faveur, et ce fut dans cette douce compagnie qu'elle rendit le dernier soupir.

L'histoire des Carmes déchaussés nous apprend que la vénérable sœur Anne de Saint-Augustin, Thérésienne, étant à l'article de la mort, plusieurs religieuses la virent assistée de saint Joseph et de sainte Thérèse, et toute transportée de joie. On sut ensuite qu'une autre religieuse, dans un autre couvent, l'avait vue monter au ciel entre saint Joseph et sainte Thérèse.

Enfin, le père Jean d'Allosa rapporte, dans son livre sur saint Joseph, qu'un religieux de Saint-Augustin apparut après sa mort à un de ses frères, et lui dit que Dieu l'avait délivré de l'enfer à cause de sa dévotion particulière envers saint Joseph. Il déclara ensuite que le Saint, comme Père putatif de Jésus-Christ, a beaucoup de crédit auprès de lui.

Bocquet spirituel. Sainte Thérèse avait coutume de demander chaque année à saint Joseph une grâce spéciale au jour de sa fête, et toujours elle était exaucée. Formez l'intention de célébrer le mois de saint Joseph en vue d'obtenir telle ou telle grâce dont vous avez plus grand besoin.

## MOIS DE SAINT JOSEPH

Par UN RELIGIEUX TRAPPISTE

In-32 de 224 pages.....Prix franco : 20 cts

# SAINT JOSEPH

EPOUX DE LA VIERGE MARIE ET PÈRE NOURRICIER DE JÉSUS

Par MAXIME DE MONTROND

SIXIÈME ÉDITION

1 vol. in-12 de XII-139 pages.....Prix franco : 20 cts

## LA DEVOTION A SAINT JOSEPH

Par le Père A.-J. PATRIGNANI, de la Compagnie de Jésus

NOUVELLE ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION SUR LE CULTES DU SAINT

Par le P. MARCEL BOUIX, de la même Compagnie

1 vol. in-12 de XLIX-354 pages.....Prix franco : 50 cts

## L'ÉTOILE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

### VIE DE SAINT JOSEPH

Par le R. P. J. BOUVY, Rédemptoriste

2 vol. in-18 de VI-187, 251 pages.....Prix franco, reliés : \$1.25

## ST. JOSEPH D'APRÈS L'ÉVANGILE

LETTRES A UNE VIERGE CHRÉTIENNE

Par M. l'abbé COULIN

1 vol. in-18 de 337 pages.....Prix franco : 30 cts

## LE NOUVEAU MOIS DE MARS

HOMMAGE A JOSEPH ÉPOUX DE MARIE

Par M. l'abbé OUDOUL

1 vol. in-18 de XVI-188 pages.....Prix franco : 30 cts

## NOUVELLES ÉTUDES PIEUSES SUR SAINT JOSEPH

### LECTURES, PRIÈRES, EXEMPLES

POUR TOUS LES JOURS DU MOIS DE MARS

Par M. l'abbé L. PERRIER

1 vol in-12 de 249 pages.....Prix franco : 38 cts

## Année Miséricordieuse de Saint Joseph

Contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la puissance et de la bonté de ce grand Saint.

Par le R. P. HUGUET, S. M.

1 vol. in-12 de XVII-510 pages .....Prix franco : 63 cts

Ce charmant recueil renferme des traits si touchants qu'il est capable de réveiller dans l'âme des plus sceptiques la foi la mieux endormie.

Nous en ferons quelques extraits pour les deux prochains numéros du Propagateur des bons livres.

## NEUVAINES A SAINT JOSEPH

SUIVIE D'UN DISCOURS POUR LE JOUR DE SA FÊTE

Par le P. H. SAINTRAIN, Rédemptoriste

1 vol. in-32 de 169 pages.....Prix franco : 15 cts

# IMITATION DE SAINT JOSEPH

AUGMENTÉE DE LA SAINTE MESSE, DES VÊPRES ET DE DIVERSES PRIÈRES ET PRATIQUES DE PIÉTÉ A L'HONNEUR DE SAINT JOSEPH

12<sup>e</sup> ÉDITION

1 vol. in-32 de 256-XXXII pages..... Prix franco relié : 30 cts

C'est d'abord une *Imitation* du genre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de la *sainte Vierge*, de *saint François d'Assise*, c'est-à-dire, un charmant recueil de dialogues entre saint Joseph et l'âme pieuse. Ces dialogues qui occupent 172 pages roulent sur les principales vertus et sur les vérités éternelles, et sont divisés en 31 chapitres, de sorte que c'est en même temps un véritable *mois de saint Joseph*.

Une seconde partie intitulée : *Prières et méditations* en l'honneur de saint Joseph renferme les titres suivants : VERTUS DE SAINT JOSEPH. NEUVAINES A SAINT JOSEPH. PRIÈRES DIVERSES. EXERCICES DE DÉVOTION ENVERS SAINT JOSEPH.

Comme on peut le voir, c'est complet. C'est le *multum in parvo* par excellence. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos pieux lecteurs un court échantillon des belles et touchantes pages de l'*Imitation* proprement dite. Nous prenons le CHAPITRE XV qui regarde tout le monde.

#### DE LA FIDÉLITÉ DANS LES PETITES CHOSES

Mon fils, vous voulez persévérer dans le service de votre Dieu, et votre cœur a le désir de faire tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu ?

—Oui, mon père, je veux m'attacher à Jésus et porter son aimable joug. Je veux fuir à jamais l'iniquité et la société des méchants. Le vice m'inspire de l'horreur, et j'espère que Dieu me fera la grâce de n'y point retomber. Je m'éloignerai des occasions qui m'ont été si funestes ; je m'attacherai aux saintes pratiques de la religion, et je m'appliquerai à remplir avec fidélité tous mes devoirs.

—Mon fils, c'est là le point essentiel de la vie chrétienne, c'est le moyen le plus sûr d'arriver à la perfection. *Faites bien ce que vous devez faire*, dit le Seigneur à son peuple.

*Dieu a bien fait toutes choses*. Prenez-le pour modèle. Rien n'est indifférent pour le serviteur fidèle qui n'est occupé qu'à servir son maître et à lui prouver son affection. Rien n'est négligé par un bon fils pour prouver à son père tout son amour.

Si l'on ne pouvait arriver à la perfection que par de grandes élévations d'esprit et de sublimes méditations, qu'en occupant des emplois éminents ou en faisant des prodiges, on pourrait alléguer son incapacité pour excuser sa froideur.

—Mais le commandement que je vous donne, dit le Seigneur ne consiste pas dans une chose qui soit au-dessus de vous, ni qui soit fort éloignée, ni qui soit élevée dans les cieux, ni qui soit placée au delà des mers... C'est une chose qui est proche de vous, un précepte dont on vous entretient souvent, que vous avez souvent dans la bouche, et dont l'exécution ne dépend que de votre cœur.

La sagesse, mon fils, ne demande pas de longs voyages, des traversées dangereuses, de pénibles fatigues. Elle se tient à votre porte, vous la trouverez dans votre maison, au sein de votre famille, dans votre humble demeure, au milieu de vos travaux, aux champs, à la ville, le soir, le matin, aux jours de peine comme aux heures de prospérité.

*Le royaume de Dieu est au dedans de nous-mêmes*. Ce n'est pas, mon fils, ce que vous faites aux yeux des hommes qui peut vous attirer les bénédictions célestes, mais c'est ce qui reste caché en vous.

*Dieu regarde le cœur* ; il voit l'intention qui accompagne toutes les œuvres, et il juge.

Les fondations d'un bâtiment ne se voient point et néanmoins ce sont elles qui soutiennent tout l'édifice. Ainsi votre intention reste voilée dans votre âme, mais elle est le fondement sur lequel est déterminée la valeur de vos œuvres.

Dans les actions en apparence les plus indifférentes de la vie, demandez-vous souvent à vous-même : " Mon âme, pour qui fais-tu cela ? " Heureux si vous entendez une voix intérieure qui vous répond : " C'est pour l'amour de mon Dieu. "

Voulez-vous, mon fils, connaître un moyen de célébrer, suivant la parole du roi-prophète, les louanges du Seigneur pendant tout le jour, faites bien toutes vos actions, et vous le louerez continuellement.

Celui qui observe la loi multiplie sa prière, et offre à Dieu sans interruption un sacrifice agréable.

Ne dites pas, mon fils, que vos actions sont trop communes et trop ordinaires pour être présentées au souverain Maître du ciel et de la terre. Souvenez-vous que tout est petit et méprisable lorsqu'on n'agit pas pour Dieu, mais que tout est grand et précieux lorsqu'on est guidé par la foi, l'espérance et l'amour.

Tout ce qui nous paraît ici-bas admirable, sublime, magnifique : toutes les richesses, toute l'opulence, toute la somptuosité, toute la puissance

des hommes, sont devant Dieu moins qu'un peu de boue et de fumée.

Une obole, une pensée, un verre d'eau, une parole, un simple mouvement de cœur, peuvent, au contraire, être changés en rubis et en émeraudes, et acquérir un prix inestimable.

O mon fils, c'est dans le ciel, où j'espère que vous viendrez un jour, que vous apprécierez les faux jugements des hommes, et que vous comprendrez l'immensité des biens qu'ils ont entre leurs mains, dans la vie même la plus simple, la plus ordinaire, la plus obscure.

Thésaurisez, mon fils, thésaurisez pour le ciel, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, depuis l'heure où veille la sentinelle du matin jusqu'à la nuit. Il n'est point une minute, point un instant qui ne puisse vous rendre plus agréable à Dieu, embellir votre couronne et accroître votre récompense pour l'éternité.

La nuit même, les heures du sommeil et du repos ne seront point perdues pour vous. Vous les offrirez à Jésus, votre bon maître, et il restera près de vous ; il se placera dans votre cœur, il s'entreprendra avec vous durant les heures d'insomnie, il écartera de votre chevet les embûches de l'ennemi, et, à votre réveil, il inspirera à votre âme de saintes pensées et placera sur vos lèvres de pieuses invocations.

Ainsi vous aurez accompli cette parole : " Soit que vous buviez, soit que vous mangiez, ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. "

Ainsi mon fils, non seulement vous aurez recueilli une abondante moisson pendant le cours de votre vie, mais vous aurez glané jusqu'aux derniers épis dans le champ des bonnes œuvres, de manière à vous présenter, au grand jour, avec une mesure bien pressée, bien enlassée, et qui se répandra par-dessus les bords.

" Un jeune berger, simple et sans lettres, passait sa vie à faire paître ses troupeaux, et il trouvait dans cette humble occupation mille moyens d'avancer dans la perfection. Quoiqu'il ne fit rien d'extraordinaire, et qu'il n'eût pas l'occasion de converser avec des personnes distinguées par leur savoir et leur vertu, il était rempli de toutes sortes de grâces et de dons intérieurs si relevés qu'il ravissait d'admiration ceux qui le connaissaient.

" Ce jeune berger avait une dévotion toute particulière à saint Joseph, qu'il appelait son protecteur, son maître et son directeur ; il disait que saint Joseph était le maître des âmes qui aiment la vie humble et cachée comme la sienne l'avait été ; que la vie de son aimable protecteur avait été si peu connue, que tant qu'il vécut on ne le prit que pour un homme très ordinaire et un humble artisan qui n'avait d'autre réputation que celle de son métier. Et ce fut par sa fidélité à accomplir exactement toutes ses obligations dans la position où Dieu l'avait placé, et non par des actes héroïques, des miracles et des prodiges, qu'il attira sur lui la faveur inestimable d'être choisi pour l'époux de Marie et le père adoptif de Jésus.

" Tâchons donc à l'imitation de saint Joseph de nous sanctifier dans notre état, de remplir modestement tous nos devoirs, sans bruit, sans éclat, sans nous laisser voir et remarquer, s'il se peut, ne cherchant que les yeux de Dieu, lui demandant cette grâce par les mérites de son saint nourricier, qui a suivant l'expression d'un pieux auteur, *l'intendance générale sur les âmes dont la vertu est cachée en ce monde*. "

S'appliquer à donner du prix aux plus petites actions par une intention pure et droite.

## SAINT JOSEPH D'APRÈS L'ÉVANGILE

LECTURES ET HISTOIRES POUR CHAQUE JOUR DU MOIS DE SAINT JOSEPH

Prières et pratiques

PAR

Le P. MARIN DE BOYLESVE, S. J.

NOUVELLE ÉDITION

1 vol. in 32 de 128 pages.....Prix franco : 10 cts

## LE QUART D'HEURE POUR ST JOSEPH.

CONSIDÉRATIONS POUR TOUS LES JOURS DU MOIS DE MARS SUIVIES D'UNE PRATIQUE

ET D'UNE HISTOIRE POUR CHAQUE JOUR.

Par M. l'abbé LARFEUIL

Auteur du *Quart-d'Heure pour Dieu* et du *Quart-d'Heure pour Marie*.

1 vol. in-18 de VIII-328 pages.....Prix franco : 63 cts

## LEGENDES DE SAINT JOSEPH

Par J. M. DE GAULLE.

1 vol. grand in-8 raisin de 240 pages.....Prix franco : 63 cts

## HISTOIRE DE ST JOSEPH.

PATRON DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

SA VIE ET SON CULTE, ORNÉE DE QUATRE GRAVURES

Par J. M. DE GAULLE

1 vol. grand in-8 raisin de VIII-240 pages.....Prix franco : 63 cts

## MOIS DE SAINT JOSEPH

LE PREMIER ET LE PLUS PARFAIT DES ADORATEURS.

Extrait des écrits du P. Eymard et précédé d'une lettre de Mgr l'évêque de Tarbes, sur le Saint-Sacrement et Saint-Joseph.

1 vol. in-32 de 234 pages.....Prix franco : 25 cts

## MOIS DE SAINT JOSEPH

—OU—

MÉDITATIONS PRATIQUES POUR CHAQUE JOUR DU MOIS DE MARS

Par l'abbé BERLIOUX.

Auteur du *Mois du Sacré-Cœur*, du *Mois de Marie*, et du *Mois des âmes du Purgatoire*.

SEPTIÈME ÉDITION.

1 vol. in-32 de XVII-254 pages.....Prix franco : 33 cts

## LES GLOIRES DE SAINT JOSEPH

NOUVEAUX EXERCICES.

MÉDITATIONS, PRATIQUES ET PRIÈRES POUR CHAQUE JOUR DU MOIS DE MARS.

Par M. l'abbé BOISSIN.

Ouvrage honoré d'un grand nombre d'approbations épiscopales.

1 vol. in-32 de XXV-371 pages.....Prix franco : 38 cts

## MEDITATIONS PRATIQUES POUR LE MOIS DE SAINT JOSEPH

PAR

M. ADOLPHE BAUDON

Ouvrage approuvé par Son Em. le Cardinal MORLOT, Archevêque de Paris.

1 vol. in-32 de 256 pages.....Prix franco : 20 cts

Il vaudrait mieux avoir un démon dans le corps que d'être sans une croix. Oui, car en cet état le démon ne nuirait point à l'âme ; mais, n'ayant rien à souffrir, ni l'âme ni le corps ne seraient conformes à Jésus-Christ souffrant ; et cependant cette conformité est l'image de notre prédestination.

(*Maximes et pratiques de saint Vincent de Paul* in-18.....50 cts)

Un Américain promettait par la voie des journaux la reine des machines à coudre contre 10 cents envoyés à une adresse indiquée. Le lendemain on recevait une aiguille !

Il est plus facile de gagner l'esprit avec du cœur, que le cœur avec de l'esprit.

(*Petites lectures illustrées.*)

## LA SUITE D'UNE BONNE ACTION.

J'étais un soir chez le docteur Ricamier, de chère et immortelle mémoire, raconte M. H. Ferrand. La réunion était nombreuse. Dans un coin du salon, sept ou huit personnes formaient une petite société à part paraissaient prendre un vif intérêt à la conversation d'un interlocuteur à cheveux blancs et de ses manières distinguées que j'apprenais être un ancien officier supérieur de l'empire. Au moment où je vins prendre rang parmi ces auditeurs, il commençait le récit suivant :

« C'était en 1866 : j'exerçais un commandement militaire dans une ville de la haute Italie. Un jour, en débouchant dans la rue principale de la cité, je me trouvai en face d'un rassemblement nombreux du milieu duquel parlaient les cris aigus d'une voix enfantine ; je m'approchai. A la vue de mes épaulettes, le groupe s'ouvrit, et j'aperçus un petit garçon de onze à douze ans, se débattant sous les efforts que faisaient pour l'entraîner deux hommes, dont l'un portait le costume de soldat de police.

« Dès que j'apparus, les regards, la voix, les mains de l'enfant se tournèrent vers moi chargés d'un si ardent appel à ma pitié, que je compris à l'instant et dans toute sa vérité l'expression de *glaise de la prière* employée, je crois, par un Père de l'Église. Le fait est que je sentis ce glaive traverser mon âme et que mon cœur s'ouvrit instantanément, et avec une compassion que je ne saurais rendre, à l'émouvante supplication qui jaillissait, au milieu des larmes abondantes, des grands yeux bleus du petit malheureux. Je demandai à être mis au courant des choses.

« L'un des deux hommes, celui dont la main serrait le plus impitoyablement le collet du patient, était un riche confiseur dont la boutique offrait à quelques pas de là les tentations les plus variées à la convoitise des petits promeneurs. Il m'apprit que le prisonnier que j'avais devant les yeux venait de lui dérober une boîte de bonbons chinois exposée sous la vitrine extérieure de sa devanture ; que, l'ayant aperçu du fond de son magasin, il s'était élancé à sa poursuite et l'avait appréhendé nanti du corps du délit, ainsi qu'il en justifiait en me montrant la boîte fatale, et enfin, qu'au lieu du soldat de police accouru à son appel, il conduisait le coupable au dépôt de la ville pour y être mis à la disposition de la justice. Je lui fis signe, au contraire, de le reconduire à son magasin où je le suivis.

« Mon premier soin fut de congédier l'homme de police en lui glissant une petite pièce de monnaie qu'il accepta respectueusement, et après avoir fait fermer la porte de ce prétoire, *mollis ubique sapor*, où chatoyaient, sous toutes les formes et sous toutes les couleurs, les *circonstances atténuantes* du délit dont j'allais être le juge, procédai à l'interrogatoire du prévenu.

« Le pauvre enfant m'apprit que son père, Suisse d'origine et soldat au service de la France, était mort à l'hôpital depuis un an ; que sa mère, atteinte d'une infirmité grave, ne quittait pas le lit et n'avait d'autres soins que ceux qu'elle recevait de sa tendresse. Je voulus entamer une morale sur ce que le vol avait de coupable toujours, et de doublement honteux quand, au lieu d'avoir un besoin pour excuse, il n'était que la satisfaction d'un autre vice, tel que la *gourmandise*.

« A ce mot, l'accusé qui m'avait écouté jusque-là dans l'attitude d'une confusion soumise, se récria avec une fierté qui, relevant son jeune front, effaça immédiatement sur sa jeune figure l'humiliation dont elle portait l'empreinte.

« — Ce n'est point, par gourmandise, monsieur, que j'ai pris ces petites oranges vertes ; je n'en aurais pas mangé une seule ! C'était pour ma mère, à qui tout donne mal au cœur ; et il me semblait que ces bonbons amers lui eussent fait tant de plaisir !

« — Pourquoi, alors, repris-je en indiquant le maître du magasin, pourquoi ne pas vous être adressé à monsieur, qui se serait certainement fait un bonheur de satisfaire à votre désir, si vous le lui eussiez fait connaître honnêtement.

« — Vous avez raison, monsieur, mais j'en ai pas osé ; et puis j'ai si souvent entendu raconter à la cantine des histoires de maraude dont les auteurs se faisaient une gloire et dont le récit était une joie, que, dans le moment où j'ai enlevé cette maudite boîte, je n'ai pas vu autre chose, je vous assure, qu'un de ces tours qui égayaient si fort mon pauvre père et ses camarades, tous bons soldats et braves gens cependant.

« Enfin, monsieur, ajouta-t-il en joignant les mains et en les élevant vers moi, je vous demande bien pardon ; mais j'ai agi sans comprendre ce que je faisais ; je connais maintenant toute la laideur de ma mauvaise action ; par vos épaulettes et votre croix d'honneur, ne déshonorez pas l'enfant d'un brave soldat et ne m'ôtez pas à ma mère. La honte que j'éprouve me punit bien assez, et cette punition durera autant que ma vie.

« Mon petit prévenu était aussi touchant que possible en me disant cela. Son émotion était si vraie, son action si sympathique, son repentir si charmant, que je fus obligé de me retenir pour le prendre dans mes bras et essayer moi-même le ruisseau de larmes qui sillonnaient ses joues.

« — Pouvez-vous me conduire auprès de votre mère ? lui dis-je.

« — Très volontiers, monsieur, et tout de suite... pourvu que ce ne soit pas, ajouta-t-il en se reprenant, pour lui raconter ce qui vient de se passer. Elle en mourrait !

« Après avoir rassuré l'enfant à cet égard, je remis en ses mains, à sa grande stupefaction, la fatale boîte de *chinois* ; je la payai au confiseur, et nous partîmes.

« En quelques minutes nous fûmes à la porte d'une pauvre maison située elle-même dans la plus pauvre rue de la ville. Au bout d'une allée quelque peu suspecte au premier coup d'œil, et dont l'obscurité ne permettait pas d'y placer sans hésitation un pied devant l'autre, nous nous engageâmes dans un escalier en spirale dont les

marches délabrées nous conduisirent, non sans peine de ma part, au palier tout vacillant d'un troisième étage. Sur ce palier donnait une porte à châssis que l'enfant ouvrit avec précaution. J'entrai à sa suite.

« Dans une alcôve, au fond du réduit, gisait sur un grabat un corps dont les formes immobiles me firent tout d'abord éprouver une impression sinistre. Cependant le cadavre parut s'animer ; sa tête fit un léger mouvement.

« — D'où peux-tu donc revenir, mon enfant ? dit une voix sans force, mais d'un timbre plein de douceur. Voici trois heures au moins que tu m'as quittée. Cela n'est pas sage... »

« L'enfant ne répondit pas, mais s'approcha délicatement du lit et baisa la pauvre malade sur le front.

« — Je vous raconterai cela une autre fois, mère ; en attendant, voici de ces bonbons que vous désirez tant : voyez-vous ! de ces petites oranges vertes confites, comme cela va vous faire du bien !

« — Mais, cher petit, répondit la mère toute ébahie, d'où a pu te venir cette friandise ?

« — C'est monsieur qui a voulu vous les apporter lui-même, dit l'enfant, en me désignant de la main.

« La malade, soulevant plus complètement la tête, m'aperçut alors pour la première fois.

« — Ah ! monsieur, quel courage et quelle charité il vous a fallu pour arriver jusqu'ici ! Comment dois-je m'expliquer l'honneur de votre visite ?

« — Je ne pouvais apprendre, lui dis-je, que la veuve d'un soldat était ici souffrante et pauvre, que mon cœur et mon devoir ne me conduisissent auprès d'elle : heureux s'il m'est possible de lui venir en aide.

« La malheureuse m'apprit alors que son mari, originaire du canton de Lucerne et sous-officier dans un régiment français, était mort, il y avait un an, à l'hôpital de la ville, d'une fièvre pernicieuse contractée dans les marais de Mantoue. C'était un fier soldat, me disait-elle, et doux et bon comme ce cher enfant, à qui il n'a laissé pour fortune que sa chère figure et son cœur, car c'est lui tout entier !... Il ne pouvait se consoler d'être revenu de tant de glorieux combats pour finir sous un accès de fièvre dans les rangs d'un hôpital civil ; si au moins c'eût été une ambulance ! Il calculait surtout avec amertume que cette mort ne me donnait droit à aucune pension de survivance, et la pensée de la misère dans laquelle il nous laissait eût rendu ces derniers moments bien cruels, s'ils n'eussent été adoucis par son extrême confiance en Dieu... Je viens de faire mon testament en faveur du bon Dieu, me dit-il en me serrant la main, quelques minutes avant d'imprimer son dernier baiser sur le crucifix : *Je vous donne tous deux à Lui ! Il ne refusera pas mon legs !*

« En terminant ces mots, la pauvre veuve fut prise d'un accès de larmes, et il se fit un grand moment de silence entre elle et moi. L'enfant serrait dans les siennes et couvrait de caresses la main décharnée de sa mère. Son regard allait de cette dernière à un petit crucifix placé dans l'alcôve au-dessus du chevet de la malade, entre deux épaulettes de grenadier. C'était tout l'héritage du soldat : je le saluai avec respect.

« Je ne quittai pas l'humide chambre sans y laisser quelques consolations : j'y laissai surtout le plus doux des hôtes : l'espérance. Des informations que je parvins à recueillir sur la mère et le fils leur méritèrent de plus en plus mon intérêt, et je fus assez heureux pour leur concilier celui de quelques personnes riches et charitables. Le curé de la paroisse, digne et bon vieillard, à qui je les recommandai, trouva immédiatement un emploi à l'enfant. Je quittai la ville deux mois après, laissant au pauvre ménage dans une aisance relative qui ne me permettait plus d'inquiétude sur son sort.

« Trente et un ans plus tard, en 1831, des affaires me conduisirent dans la même ville. Je la trouvai transformée et considérablement embellie. Mais dans les progrès auxquels elle devait son état actuel, je reconnus avec un légitime orgueil l'action évidente de l'élément français qu'y avait laissé notre occupation.

« J'étais un jour à prendre un sorbet sous l'élégant portique d'un café qui s'ouvrait sur le *Corso*, promenade la plus fréquentée de la ville, quand vinrent à défilé devant moi les rangs joyeux d'un bataillon d'enfants grossièrement, mais uniformément et surtout très proprement vêtus. Ils me paraissaient avoir de huit à seize ans pour âge extrême dans les deux limites.

« Quelques-uns cependant, par leur taille et l'autorité qu'ils exerçaient sur leurs compagnons, accusaient un âge un peu plus avancé. J'étais en compagnie de l'un des hommes importants de l'endroit, avec lequel mes affaires m'avaient mis en rapport.

« — Vous voyez passer là, me dit-il, la petite colonie de l'abbé D... et sur ma demande il entra dans les explications suivantes : « L'institution de l'abbé D... a pour but de recevoir les enfants qui, prévenus d'un fait qualifié délit par la loi, sont reconnus avoir agi sans discernement. Cette institution n'est point un pénitencier. Le bon abbé a disposé les choses de manière à ce que le temps passé par l'enfant dans la famille dont il s'est fait le père devint pour lui une recommandation et ne laissât son pisse entaché d'aucune flétrissure ou prévention fâcheuse. Il en sort des jardiniers, d'excellents ouvriers en divers genres, voir même des maîtres d'école. Tous, une fois éparpillés hors de la ruche, n'en continuent pas moins à se considérer comme frères, et regardent la maison de leur bienfaiteur comme leur foyer paternel.

« Cette belle et touchante création a déjà peuplé le pays d'excellents sujets. L'abbé D... est un saint homme qui, après avoir fait, en Allemagne, l'éducation d'un fils de famille appartenant à une maison princière, et avoir amassé une petite for-



tune, l'a consacrée tout entière à l'œuvre admirable dont je vous entretiens. Sa foi a renouvelé le miracle de la multiplication des pains, et les quelques milliers de francs avec lesquels il a commencé son œuvre et qui, dans l'ordre ordinaire des choses, eussent à peine suffi à lui assurer une aisance personnelle médiocre, se sont multipliés indéfiniment sous l'action de sa charité, pour acheter, édifier, créer et pourvoir à tous les besoins d'un établissement qui ne compte pas moins en moyenne, de soixante à quatre-vingt pensionnaires.

"Au reste, ajouta mon interlocuteur, la soirée est peu avancée encore, c'est un but de promenade que je vous propose, bien persuadé de la satisfaction qui en sera le résultat pour vous."

"Quelques minutes après, nous nous acheminâmes, par une route bien tenue et ombragée de grands arbres, vers la colonie du bon abbé, située à un quart d'heure des murs de la ville.

"Nous entrâmes dans une cour spacieuse, véritable cour de grande ferme, peuplée de poules, d'oies, de canards, et qu'animait surtout le va-et-vient de jeunes ouvriers tendant chacun dans sa sphère d'activité à une occupation utile.

..... Par omnibus ardor,  
Officium colere.

"D'un côté s'ouvraient des écuries, de l'autre des bâtiments d'où partaient des grincements de limes et le bruit cadencé des marteaux frappant sur des enclumes. Autour de moi tout était vie, animation et ordre. Derrière les écuries s'étendait un vaste clos planté de muriers, et à l'extrémité duquel s'élevait un bâtiment servant de magnanerie.

"Ce fut dans ce clos que, guidés par un de ses élèves, nous allâmes chercher l'abbé D... Il causait avec deux enfants occupés à sarcler gaiement une magnifique planche de légumes. Dès qu'il nous aperçut, il vint à nous. C'était un homme entre quarante et cinquante ans, de petite taille, mais d'une figure singulièrement avenante et remarquable par la virilité autant que par la douceur de l'expression.

"Il nous accueillit avec un empressement plein de naturel et nous fit tout visiter avec la modestie d'un saint et l'amour d'un père. Il semblait qu'à la présence et à la parole du digne prêtre fût attachée une vertu secrète dont l'action pénétrait mon cœur, comme la brise du soir qui inclina les herbes autour de nous pénétrait mes sens de ses douces senteurs.

"La nuit s'avancait; j'allais prendre congé de l'abbé, et je venais de lui exprimer avec effusion les sentiments que je remportais de ma visite, lorsqu'un moment d'échanger un dernier serrement de main:

"Oserais-je vous demander, monsieur, me dit-il, si c'est la première fois que vous vous trouvez dans notre ville?"

"—La seconde fois, monsieur l'abbé, répondis-je. Mon premier séjour dans vos murs a trente et un ans de date. En 1806, je commandais la troupe française qui y tenait garnison..."

"—En 1806! s'écria l'abbé, — et ses traits, comme illuminés d'une révélation subite, témoignèrent d'une émotion si vive qu'il me sembla près de défaillir.

"—O merveille de la bonté de Dieu! continuait-il, merveille de la bonté de Dieu, qui vous a conduit ici comme à votre récompense! Cette œuvre que vous venez de visiter, et qui vous a fait bénir

la Providence, cette œuvre, monsieur, est la vôtre. Vous l'avez fondée il y a trente et un ans, le jour où vous arrachâtes à l'ignominie d'une condamnation judiciaire le petit voleur de bonbons chinois qui, par l'effet de votre charité, est devenu à son tour un instrument de miséricorde, et dont la loi humaine, en le frappant, quoique légèrement, eût fait peut-être un ennemi de la société, ou tout au moins un malheureux inutile et flétri!

"—Quoi! monsieur l'abbé, m'écriai-je à mon tour, il se pourrait!"

"—Oui, monsieur, interrompit-il en me prenant respectueusement la main et la portant à ses lèvres, tandis que je l'attriais moi-même dans mes bras; oui, monsieur, celui que vous jugez digne aujourd'hui de presser sur ce signe de l'honneur qui brille ici comme un rayonnement de votre cœur (et il désignait ma décoration), c'est lui-même fut ce petit garçon que votre pitié sauva des mains de la police au moment où il venait de soustraire une boîte de bonbons sans avoir le juste sentiment de sa honteuse action.

"Depuis cet instant fatal et heureux, ma vie entière a été consacrée à une seule pensée: rendre à d'autres ce que vous avez fait pour moi. Votre œuvre a été la mine d'argent que vous m'avez laissée à votre départ comme le grand seigneur de l'Evangile. Je l'ai fait valoir de mon mieux, et ma joie est grande aujourd'hui de pouvoir vous en rendre bon compte et vous montrer, comme l'intendant dont parle le divin livre, que j'ai été fidèle en ce que vous m'avez confié. Un grand mot sorti des lèvres du roi-prophète, qui l'adressait à son fils, fut le dernier adieu que vous me laissâtes en quittant ce pays, il y a trente et un ans: *Sois homme*, me dites-vous; j'ai cherché à le devenir, et grâce à vous, monsieur, ces enfants dont le divin Pasteur m'a confié la garde le deviendront à leur tour.

"Je passai huit jours encore dans cette ville et je revis l'abbé aussi souvent que cela me fut possible.

"Sa charité était un foyer auprès duquel, comme les disciples d'Emmaüs, je sentais mon cœur tout ardent. Il ne pouvait consentir à parler de lui, et ce ne fut qu'à grand-peine que j'obtins l'histoire de sa vie depuis notre séparation, car cette vie n'était qu'une suite de saintes œuvres et de vertus en actions.

"—Le paradis, aimait-il à répéter avec saint Vincent de Paul, est le lieu du parfait accomplissement de la loi de Dieu. Accomplir, autant que possible, cette loi sur la terre, c'est se faire en ce monde un paradis anticipé.

"Et il en avait fait un de sa petite colonie.

"Je le quittai enfin le cœur plein d'ineffables souvenirs et bénissant Dieu qui, après avoir fait un arbre du grain de sénevé tombé de ma main, m'avait donné de voir les oiseaux du ciel se reposer à son ombre."

Quand ce récit fut terminé, le docteur Récamier, qui en avait été l'un des auditeurs les plus attentifs, s'approcha du narrateur, et, avec cet imprévu de saillie, caractère particulier de son génie: "Colonel, dit-il, après la touchante histoire que nous venons d'entendre, que vous semble des deux volumes du *Cosmos*, où l'univers, qui en est l'objet, l'univers, entendez-vous bien, n'a pu fournir à l'auteur d'y placer une seule fois le nom de Dieu?"

Histoires et anecdotes des temps présents. — in-12.....38 cts

ainsi dans le premier chapitre: "Cet archevêque, grand serviteur de Dieu, avait reçu de la divine majesté, des faveurs multipliées, et, en particulier, le don de prophétie en vertu duquel il a annoncé tous les Souverains Pontifes qui devaient venir depuis son temps jusqu'au jour du jugement, dans toute leur suite, leur ordre et avec leurs symboles. Il était convenable que le Seigneur qui, dans l'Ancien Testament, a prédit par ses prophètes les grandes monarchies dans leur ordre de succession,—daignât de même, dans le Nouveau Testament, annoncer par ses serviteurs l'ordre et la succession de la monarchie spirituelle du Saint-Siège de Pierre."

Le premier auteur connu qui ait exprimé un doute sur l'authenticité de cette prophétie est un contemporain de dom G. Bucelin; c'est Ange Manriquez (1577-1647), cistercien espagnol, qui a donné les *Annales* de son ordre. Manriquez conjecture: *ut conjectari licet*, que ces oracles sont apocryphes et ne s'inspirent pas assez de la gravité de leur saint auteur. Il y a, en effet, dans cette prophétie, des expressions qui paraissent puériles ou ridicules, comme, par exemple, lorsqu'on appelle le grand pape Innocent XI: *Bellua insatiabilis*; le savant Benoît XIV: *Animal rurale*; et le pieux Léon XII: *Canis et coluber*. Moréri, dans son *Dictionnaire*, et de Vallemont, dans ses *Éléments de l'histoire*, ont abondé depuis dans le sens de Manriquez.

Manriquez est donc l'unique autorité sur laquelle s'appuient Vallemont et Moréri. A cette autorité unique, ils ajoutent des arguments de discussion, bien résumés par Vallemont, suffisamment réfutés par l'abbé Cucherat. Nous n'avons pas à nous y arrêter ici.

La prophétie de la succession des Papes a été faite sous le pontificat d'Innocent II, du moins c'est à cette date qu'elle commence. On peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'elle fut écrite à Rome. En effet, c'est dans une bibliothèque d'Italie qu'Arnold de Wyon en fit la découverte; c'est à Rome qu'habitait alors Ciacconius, qui, le premier, en reçut communication. On y rencontre fréquemment des détails d'une couleur toute locale; quand le prophète annonce des Papes qui doivent naître à Rome, il donne la rue ou le quartier qui sera leur berceau, l'un à la Suburra ou au Carines, l'autre au Trastévère. Une teinte locale si prononcée autorise assez l'induction qu'en tire l'abbé Cucherat, savoir que Rome a été le Pathmos de saint Malachie, et que, s'il a laissé dans cette ville ce que nous appelons son Apocalypse, c'est parce que c'est là qu'il l'avait écrite.

L'an 1139, saint Malachie se rendit au second concile de Latran. Après la conclusion du concile, le pape Innocent II le retint à Rome pendant un mois. C'est pendant ce mois, selon toute apparence, que l'esprit de Dieu parla à l'esprit et au cœur de Malachie. C'est là qu'il lui fit voir toute la suite des Souverains-Pontifes qui devaient se succéder sur le trône de saint Pierre jusqu'à cet autre Pierre qui sera Romain de naissance et verra périr la ville avec le monde.

La vue des ruines de Rome païenne, le tombeau glorieux des saints apôtres, le souvenir de tant de milliers de martyrs, la présence d'Innocent II, qu'on avait vu pendant des années obligé d'errer en France et ailleurs, à cause de l'antipape Anaclet, tout cela remplissait l'âme de saint Malachie de réflexions profondes, douloureuses; tout cela lui faisait pousser le soupir des anciens prophètes: *Usquequò, Domine, non misereberis Sion?*... Et Dieu lui répond: Jusqu'à la fin du monde l'Eglise sera militante et victorieuse; jusqu'à la fin des temps il faudra continuer sur la terre les douleurs de ma passion et le mystère de ma croix. Et je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Et alors se déroule aux regards du saint archevêque d'Armagh toute la suite des illustres capitaines que Dieu donnera au vaisseau agité de sa sainte Eglise.

Ah! les agitations tumultueuses d'alors correspondent aux agitations sanglantes de nos jours, comme le grain jeté dans la terre correspond à la moisson qu'il prépare.

L'idée moderne, le droit nouveau, le socialisme démagogique datent principalement du pontificat d'Innocent II. Et c'est pour combattre tout cela, plus encore que le schismatique Anaclet, que le Pape convoqua le second concile de Latran, où nous avons trouvé notre saint Malachie.

Jusqu'alors on avait attaqué quelque point dé-

terminé de doctrine; on ne rejetait pas absolument tout le christianisme. Mais voici Pierre de Bruys qui ne veut plus du baptême des enfants, ni d'églises, ni de lieux consacrés à la prière. Il brise et brûle les croix et les images de Jésus-Christ et des saints. Il abolit le sacrement et le sacrifice eucharistiques et rejette la prière et les suffrages pour les morts. Ce qui fait dire à Pierre le Vénéral, que je ne fais que copier, que Pierre Bruys fut le père de tous les hérétiques qui sont venus après lui.

Arnaud de Bresse, démagogue autant qu'hérétique, sous le froc monacal, commençait à souffler l'esprit républicain et révolutionnaire par ses virulentes diatribes contre le clergé. Déchirant tout, dit Othon de Freisingen, rongé tout, n'épargnant personne, insulteur des clercs et des évêques, persécuteur des moines, adulateur des laïques seuls. Car il disait que les clercs propriétaires, les évêques qui jouissaient du droit de régale, et les moines qui possédaient des biens, ne pouvaient en aucune manière être sauvés; que tout appartenait au prince, que tout devait venir de sa bienfaisance et ne profiter qu'aux laïques."

Qu'on pèse bien ces dernières propositions: "Tout appartient au prince; tout doit venir de sa bienfaisance et ne profiter qu'aux laïques."

C'est la formule phalanstérienne; c'est la pratique communarde: tant il est vrai de dire: *Nil sub sole novum*.

Est-il donc étonnant qu'en présence des déplorables aberrations que je viens de signaler et dont nous subissons encore les conséquences, Dieu, voulant affirmer de nouveau la solidité et l'indéfectibilité de la Chaire de Pierre, colonne et fondement de la vérité, ait daigné faire connaître à saint Malachie toute l'auguste suite des successeurs d'Innocent II, jusqu'à l'avènement du grand Juge des vivants et des morts?

C'est à Innocent II que saint Malachie remit son manuscrit. C'est ce Pontife que Dieu voulait consoler et affermir au milieu des tribulations exceptionnelles de son glorieux pontificat, tout comme, de nos jours, il a voulu consoler et guider la grande âme de Pie IX par les secrètes révélations de la Salette et par celles de la vénérable servante de Dieu, Anna-Maria Taigi. Le document est ensuite demeuré oublié, ignoré tout à fait dans les archives romaines jusqu'à l'heure marquée dans les décrets de la divine Providence pour sa découverte et sa vulgarisation. La découverte date de l'an 1590. Sa vulgarisation était réservée à nos jours si tourmentés.

J'ai déjà dit que le texte latin des légendes est seul l'ouvrage de saint Malachie. Leur application aux Papes successifs, la traduction et les explications appartiennent à divers interprètes savants qui se sont succédé à des distances inégales, tels que A. Ciacconius, le R. P. Engelgrave, le R. P. Ménéstrier, Moréri et de Vallemont.

Il me paraît incontestable que généralement ces légendes présentent un sens personnel aux Papes qu'elles désignent, et un sens large qui se rapporte à leur siècle.

Le sens personnel des Papes indique, comme le dit le P. Ménéstrier, et Moréri après lui, leur pays, leur nom, leurs armes, leur titre cardinalice, la condition de leur naissance, leur profession ou emploi.

Le sens général fait allusion aux choses remarquables, heureuses ou malheureuses, du règne de chaque Pape.

Quelquefois on n'y rencontre que le sens personnel, cela se présente surtout dans quelques pontificats de très courte durée.

D'autres fois, au contraire, on ne trouve signalé que le côté saillant du règne: c'est surtout pour les règnes longs et extraordinairement agités.

Cette distinction, je crois, n'a jamais été bien faite, ou du moins on n'y a pas attaché assez d'importance: ce qui est cause que tous les interprètes que j'ai pu connaître, et qui n'ont souvent fait que se copier, se sont attachés exclusivement au sens personnel.

Nous donnons maintenant le texte de la prophétie. Ce texte existe authentiquement depuis 1590: il porte, dans la singularité même de sa rédaction, pour les temps antérieurs, un caractère intrinsèque d'authenticité suffisante: mais enfin, pour les plus difficiles esprits, ils pourront toujours, en prenant date de la découverte, chercher, sans indiscretion aucune, comment la prophétie concorde avec l'histoire. Nous ne saurions faire ici ce travail, qui d'ailleurs est fait, et dont on retrouve les éléments dans cette histoire.

## HISTOIRE APOLOGETIQUE

—DE—

# LA PAPAUTE.

DEPUIS S. PIERRE JUSQU'A PIE IX.

Par Mgr. J. FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE.

7 vols in-8 d'environ 700 pages chacun..... Prix franco: \$10.50

### LA PROPHÉTIE DE SAINT MALACHIE.

Saint Malachie, archevêque d'Armagh, évêque après saint Patrice, le second apôtre de l'Irlande, fut, en son vivant, de l'aveu de Fleury, de Baillet et des auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, prévenu du don des miracles et du don de prophétie. Mais on ne connaissait de lui que des prophéties particulières rapportées par saint Bernard, quand, l'année 1590, Arnold de Wyon découvrit au fond d'une bibliothèque un manuscrit absolument ignoré, attribué à saint Malachie, et contenant une prophétie de la succession des Papes, depuis Celestin II, en 1143, jusqu'à la fin du monde.

Arnold de Wyon apprécia la valeur du document qu'il venait de découvrir. Mais trop prudent pour en hâter la publication et trop modeste pour s'en rapporter à son propre jugement, il confia cette pièce au dominicain Ciacconius, l'historien des Papes, qui en chercha l'explication. La prophétie ne fut imprimée pour la première fois qu'en 1593, trois ans après sa découverte par Arnold de Wyon. Ce savant bénédictin le donna dans son *Lignum vitæ*, ouvrage consacré aux vies des hommes illustres de son ordre. Pendant cet intervalle elle fut assurément communiquée à beaucoup de saints et savants personnages, composant ce que nous appelons la république des lettres. Ce document fut accueilli partout avec respect et considération, malgré sa nouveauté, malgré l'obscurité de ses termes, malgré ce que ces termes semblent parfois présenter de minu-

tieux et de ridicule. Ainsi Robert Rusca, qui écrivait alors l'*Histoire de Cîteaux*, n'hésita pas à l'y reproduire en entier. L'Irlandais Thomas de Mesingham voulut également lui donner place dans sa *Vie des saints d'Irlande*, imprimée en 1649. Dom Gabriel Bucelin, le savant et laborieux auteur du *Menologium Benedictinum*, donne, au 9 novembre, la vie de saint Malachie et la termine par ce passage: "On a de lui un monument mémorable, savoir: une prophétie sur les Souverains-Pontifes, qui devaient, à partir de son temps, s'asseoir au gouvernail de la barque de saint Pierre. Chaque pontificat y est désigné par des indications d'une fidélité remarquable. Dieu voulait que les dons surnaturels qu'il s'est plu à communiquer à ce grand Pontife fussent ainsi offerts à la connaissance, à l'admiration et aux hommages de toutes les générations à venir." Enfin Henri Engelgrave, jésuite belge, qui a laissé, dit Feller, des ouvrages estimés sous le titre de *Lucæ evangelica*, etc., Engelgrave accepte cette prophétie, "toute cette succession sous des symboles obscurs, mais que l'événement a toujours justifiés." Plus loin il ajoute: "Cette succession non interrompue des Pontifes assis sur la Chaire de Pierre, prouve et confirme son antiquité, son unité, sa vérité, et surtout sa perpétuelle durée: attributs divins de la sainte Eglise que les hétérodoxes voudraient, par tous les moyens possibles, anéantir."

L'auteur anonyme d'une interprétation italienne de la prophétie de saint Malachie, dont la quatrième édition a été imprimée à Venise, en 1721, avec approbation des supérieurs, s'exprime

Ex castro Tiberis.....	Célestin II.....	1143-1144
Inimicus expulsus.....	Lucius II.....	1144-1145
Ex magnitudine montis.....	Eugène III.....	1145-1153
Abbas Suburranus.....	Anastase IV.....	1153-1154
De rube albo.....	Adrien IV.....	1154-1159
Ex tetra carcere.....	antipape Victor IV.....	1159
Via Transtiberina.....	antipape Pascal III.....	1164
De Pannonia Tuscia.....	antipape Calixte III.....	1170
Ex ansera custode.....	Alexandre III.....	1159-1181
Lux in ostio.....	Lucius III.....	1181-1185
Sus in cribro.....	Urbain III.....	1185-1187
Ensis Laurentii.....	Grégoire VIII.....	1187
Ex schola exiet.....	Clément III.....	1187-1191
De rure boven-i.....	Célestin III.....	1191-1198
Comes signatus.....	Innocent II.....	1198-1216
Canonicus ex latere.....	Honorius III.....	1216-1227
Avis ostiensis.....	Grégoire IX.....	1227-1241
Leo Sabinus.....	Célestin IV.....	1241
Comes Laur-ntius.....	Innocent IV.....	1243-1254
Signum Ostiense.....	Alexandre IV.....	1254-1261
Jerusalem Campanie.....	Urbain IV.....	1261-1264
Draco depressus.....	Clément IV.....	1265-1269
Anguineus vir.....	Grégoire X.....	1271-1276
Concionator gallus.....	Innocent V.....	1276
Bonus comes.....	Arien V.....	1276
Piscator Tuscius.....	Jean XXI.....	1276-1277
Rosa composita.....	Nicolas III.....	1277-1280
Ex telonio Liliacei Martini.....	Martin IV.....	1281-1285
Ex rosa leonina.....	Honorius IV.....	1285-1287
Picus inter escas.....	Nicolas IV.....	1288-1292
Ex ore non celsus.....	Célestin V.....	1294
Ex undarum benedictione.....	Boniface VIII.....	1294-1303
Concionator Patrocius.....	Benoît XI.....	1303-1304



De fessis Aquitanicis ou De fasciis Aquitanicis	Clément V	1305-1314
De sutore osseo	Jean XXII	1316-1334
Corvus schismaticus	l'antipape Nicolas V	1329
Prigidus abbas	Benoit XII	1334-1342
Rex rosa Atrabatensis	Clement VI	1342-1352
De montibus Pammachii	Innocent VI	1352-1362
Gallus Viccomes	Urbain V	1362-1370
Novus de Virgine forti ou Novâ de Virgine fortis	Grégoire XI	1370-1378
De cruce apostolica	l'antipape Clément VII	1378
Luna comelina	l'antipape Benoit XIII	1394
Schisma Barconicum	l'antipape Clément VIII	1424
De inferno Pregnami	Urbain VI	1378-1389
Cubus de mixtione	Boniface IX	1389-1404
De meliore sidere	Innocent VII	1404-1406
Nanta de Ponte Nigro	Grégoire XII	1406-1409
Plagellum solis	Alexandre V	1409-1410
Cervus Srenae	Jean XXIII	1410-1417
Columna veri auri	Martin V	1417-1431
Lupa coelestina	Eugène IV	1431-1447
Amator crucis	Felix V, antipape	1439
De moicitate luna	Nicolas V	1447-1455
Bos poscens	Calixte III	1455-1458
De capra et alberga	Pie II	1458-1464
De cervo et leone	Paul II	1464-1471
Piscator Minorita	Sixte IV	1471-1484
Præcursor Siciliae	Innocent VIII	1484-1492
Bos Albanus in portu	Alexandre VI	1492-1503
De parvo homine	Pie III	1503
Fructus jovis juvabit	Jules II	1503-1513
De Craticula Pohtuana	Leon X	1513-1521
Leo Florentius	Adrien VI	1522-1523
Flos pile ou pileule	Clement VII	1523-1534
Hyacinthus medico ou medicorum	Paul III	1534-1549
De corona montana	Jules III	1550-1555
Fruentum floccidum	Marcel II	1555
De fide Petri	Paul IV	1555-1559
Esculapii pharmacum	Pie IV	1559-1565
Angelus nemorosus	Saint Pie V	1566-1572
Medium corpus pilularum	Grégoire XIII	1572-1585
Axis in medietate signi	Sixte V	1585-1590
De rore caeli	Urbain VII	1590
De antiquitate urbis	Grégoire XIV	1590-1591

Tous les suivants ont été élus et ont vécu depuis la découverte du manuscrit de St Malachie, en 1590, imprimé, de l'aveu de tous, en 1595.

Pia civitas in bello	Innocent IX	1591
Crux Romula	Clément VIII	1602-1605
Vadosus vir	Leon XI	1605
Gens perversa	Paul V	1605-1621
In tribulatione pacis	Grégoire XV	1621-1623
Lilium et rosa	Urbain VIII	1623-1644
Jucunditas crucis	Innocent X	1644-1655
Montium custos	Alexandre VII	1655-1667
Sydes olorum	Clément IX	1667-1669
De lamina magno	Clément X	1670-1676
Bellua inaliabilis	Innocent XI	1676-1689
Prementia gloriosa	Alexandre VIII	1689-1691
Rostum in porta	Innocent XII	1691-1700
Flores circumdati	Clement XI	1700-1721
De bona religione	Innocent XIII	1721-1724
Miles in bello	Benoit XIII	1724-1730
Columna excelsa	Clement XII	1730-1740
Animal rurale	Benoit XIV	1740-1758
Itosa Umbriae	Clement XIII	1758-1769
Visus velox ou Ursus velox	Clement XIV	1769-1774
Peregrinus apostolicus	Pie VI	1775-1799
Aquila rapax	Pie VII	1800-1823
Canis et coluber	Leon XII	1823-1829
Vir religiosus	Pie VIII	1829-1830
De balneis Etruriae	Grégoire XVI	1831-1846
Crux de cruce	Pie IX	1846-1878

Nous terminons en empruntant aux *Voir prophétiques* de l'abbé Curie que la légende des sept derniers papes :

Peregrinus Apostolicus,	Pie VI,	1775-1799
Le zèle Pontife, malgré son grand âge, fit le voyage d'Allemagne pour défendre la liberté de l'Eglise contre les tristes sacrilèges du Josephisme : on sait quelle autre voie douloureuse lui fut indiquée par la Révolution française.		
Aquila rapax,	Pie VII,	1800-1823
La lutte de ce Pontife avec Napoléon I <sup>er</sup> , dont les aigles n'épargnèrent pas même Rome, est assez connue pour nous arrêter ici à plus de commentaires sur la justesse de la prophétie.		
Canis et coluber,	Leon XII,	1823-1829
Ce Pape fut le gardien vigilant de l'Eglise contre le libéralisme et le gallicanisme, dont il dut anathématiser les erreurs sans blesser personne par trop de sévérité.		
Vir religiosus,	Pie VIII,	1829-1830
Un an de règne, assez pour montrer son zèle dans la défense de la religion contre les entreprises du philosophisme, de l'indifférentisme, des sociétés bibliques et des sociétés secrètes.		
De balneis Etruriae,	Grégoire XVI,	1831-1846
Ce Pape était originaire de Toscane, où se trouvent un grand nombre de bains, et frère de l'ordre des Camaldules, qui a son chef d'ordre à Camaldoli, en Toscane.		
Crux de cruce,	Pie IX,	1846-1878

Il est facile d'expliquer cette prophétie ; la croix de Savoie l'a moralement crucifié ; il est sur la croix par le fait de la croix personnifiée en Victor-Emmanuel. Nous espérons qu'il en descendra victorieux ; mais, mourant comme Grégoire VII, pour avoir haï l'injustice, il triompherait encore. " Il est, dit Montagne, des défaites triomphantes à l'envi des victoires."

Voici maintenant, sans rien préjuger de l'avenir, les onze derniers successeurs de Pie IX :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Lumen in caelo,  | 1. " La lumière dans le ciel."  |
| 2. Ignis ardens,  | 2. " Le feu ardent."  |
| 3. Religio depopulata,  | 3. " La religion ravagée."  |
| 4. Fides intripida,   | 4. " La foi courageuse."  |
| 5. Pastor angelicus,  | 5. " Le pasteur angélique."   |
| 6. Pastor et nauta,   | 6. " Le pasteur et le navigateur."  |
| 7. Flos florum,   | 7. " La fleur des fleurs."  |
| 8. De medietate luna,   | 8. " De la moitié de la lune."  |
| 9. De labore solis,   | 9. " Du travail du soleil."   |
| 10. De gloria olivae,   | 10. " De la gloire de l'olive."   |
| 11. In persecutione extrema sanctae romanae Ecclesiae, sedebit Petrus Romanus, qui pasceat oves in multis tribulationibus ; quibus transactis, civitas septemcollis diruetur, et Judex tremebundus judicabit populum. | 11. " Dans la dernière persécution de la sainte Eglise romaine siégera Pierre, de Rome, qui paîtra les brebis au milieu de beaucoup de tribulations, après lesquelles la ville aux sept collines sera ruinée ; puis viendra le Juge redoutable, qui rendra à chacun ce qui lui est dû." |

INTERPRÉTATION

DE

L'APOCALYPSE

RENFERMANT L'HISTOIRE DES SEPT AGES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Par le vénérable serviteur de Dieu

BARTHÉLEMI HOLZHAUSER

Ouvrage traduit du latin et continué par le Chanoine

de WULLERET

TROISIÈME ÉDITION, 2 VOL. IN-8° de XVI-388, 386 PAGES..... PRIX : \$3.00

L'œuvre du vénérable Barthélemi Holzhauser est au témoignage d'un savant professeur de l'Université de Munich, le Dr Hanneberg, et de tous ceux qui l'ont étudiée, " la meilleure interprétation qui ait jamais paru de l'Apocalypse." Cette interprétation offre un tableau complet du plan de la sagesse divine dans la grande œuvre de la rédemption. Le lecteur y trouvera tout un cours de théologie ; il y verra, de plus, un résumé précieux de l'histoire du monde appliquée et comparée à l'histoire de l'Eglise. Nous croyons pouvoir affirmer que jamais ouvrage n'a réuni d'aussi vastes matières pour les présenter sous un jour aussi intéressant. Si l'homme n'a rien tant à cœur que de régler sa vie présente pour atteindre sa destinée future, il n'aura jamais trouvé un moyen aussi parfait de satisfaire ses plus ardents desirs que de lire attentivement cette œuvre. Car elle renferme un grand nombre de tableaux offrant, sous divers points de vue, tout ce qu'il y a de plus capable de nous intéresser, dans le passé, le présent et l'avenir.

L'auteur a divisé sa matière en sept principales époques, dans lesquelles il résume toute l'histoire du monde avec celle de l'Eglise, qu'il compare continuellement l'une à l'autre, en nous faisant pénétrer les secrets les plus cachés de cette guerre acharnée que Lucifer entreprit contre le genre humain dans le paradis terrestre, et qui se terminera sur le seuil de l'éternité par la chute de l'Antechrist et par le cataclysme du monde. C'est alors que le bon grain sera séparé de la paille pour toujours, et que chacun d'eux ira occuper la place que l'Évangile lui assigne. Tout ce que l'auteur avance est tiré de l'Apocalypse même et a pour base la vérité éternelle de Dieu. C'est ainsi que sa division des époques ou des âges de son histoire, dont il donne d'abord un aperçu général et particulier à chacun de ces âges, sa division, disons-nous, est fondée sur les sept Eglises d'Asie, sur les sept étoiles, les sept candélabres, les sept anges, les sept seaux, les sept esprits, les sept trompettes et les sept plaies de l'Apocalypse. Et c'est en développant les grandes vérités contenues sous ces diverses énigmes, que l'auteur nous démontre, d'une manière aussi admirable qu'étonnante, l'enchaînement de tous les grands faits qui rattachent l'histoire ancienne à l'histoire moderne et à venir. C'est ainsi encore qu'il nous fait voir les liens étroits qui unissent l'humanité à la divinité, et le temps à l'éternité. Puis il termine sa description par les particularités, extrêmement intéressantes qui furent révélées à saint Jean sur le règne de Mahomet et de l'Antechrist, sur l'antipape qui déchirera l'Eglise d'Occident, sur le triomphe de l'Eglise, sur la prochaine extirpation des hérésies, etc., etc.

" Je ne prétends pas assurément, dit M. l'abbé Darras, que le vénérable Holzhauser ne se soit jamais trompé dans l'explication des figures de l'Apocalypse, quoique, de l'aveu de tous, son interprétation soit la plus claire ; mais je crois que nul ne lira sans en être frappé ce qu'il dit des épreuves de l'Eglise depuis l'apparition du protestantisme jusqu'à la destruction totale de cette hérésie et de l'hérésie révolutionnaire, qui en est la suite. C'est ce qu'il appelle le cinquième âge " d'affliction et d'épuration, d'extermination et de défection," qu'il décrit admirablement, en se servant des maux déjà produits par le protestantisme pour annoncer les guerres, les révolutions, les spoliations, les humiliations qui en devaient sortir encore. Mais, après tant de douleurs, " Dieu, dit-il, consolera son Eglise : toutes les nations seront rendues à l'unité de la foi catholique ; le sacerdoce fleurira plus que jamais, et les hommes chercheront le Royaume de Dieu en toute sollicitude : le Seigneur donnera de bons pasteurs ; les hommes vivront en paix, chacun dans sa vigne et dans son champ : cette paix leur sera accordée, parce qu'ils se seront réconciliés avec Dieu même." Malheureusement, ce temps de consolation sera court ; il se terminera à l'apparition de l'Antechrist, qui sera l'âge de désolation. Le vénérable interprète l'indique pour les premières années du XXe siècle, en quoi il se rapporte, si je ne me trompe, avec la sœur Catherine Emmerich ; mais il me semble qu'il ne présente cette date que comme une conjecture fondée sur un calcul purement humain, et non sur une révélation divine, puisque Dieu seul connaît le jour et l'heure de son jugement. Au reste, cela ne surprend guère aujourd'hui, où nous marchons si rapidement vers les dernières épreuves. L'homme de foi, qui laisse à Dieu *les temps ou les moments que le Père a posés dans sa puissance*, ne peut se dissimuler cependant que tout se prépare pour une lutte gigantesque, où le champ de bataille s'élargira jusqu'à ce qu'il embrasse le monde entier, et que l'Eglise soit mise définitivement en possession de tout ce qui lui a été promis.

" Le vénérable interprète n'a pas indiqué avec moins d'apparence de vérité le temps de la ruine totale du protestantisme et de la révolution....."

VENANT DE PARAITRE :

LE

CANADA ECCLESIASTIQUE

ALMANACH-ANNUAIRE DU CLERGE CANADIEN

PUBLIÉ PAR

CADIEUX & DEROME

POUR L'AN DE GRACE

1887

PREMIÈRE ANNÉE

Un joli volume in-12 de 188 pages et 3 portraits..... Prix franco : 25 cents

N.B.—Le Canada Ecclésiastique est aussi en vente à Québec :

CHEZ { MM. CHAPERON & DROLET, libraires, (Haute-Ville).  
M. J. A. LANGLAIS, libraires, (Saint-Roch).